

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine — Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*
4 — n° ICC-01/05-01/08
5 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
6 Procès
7 Lundi 15 octobre 2012
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 09*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte. Veuillez vous asseoir.
12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour à tous.
13 Madame le greffier, veuillez s'il vous plaît, citer l'affaire.
14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président.
15 Situation en République centrafricaine, en l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*
16 *Gombo*, affaire ICC-01/05-01/08.
17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.
18 Donc, je souhaite la bienvenue à l'équipe de l'Accusation, aux représentants légaux des
19 victimes. Je remarque que M^e Zarambaud n'est pas encore en salle, mais je pense qu'il
20 ne va pas tarder. Bonjour à l'équipe de la Défense, à M. Jean-Pierre Bemba Gombo. Je
21 salue nos interprètes et nos sténotypistes.
22 Nous reprenons aujourd'hui et allons entendre le témoin 0050.
23 Avant que le témoin ne commence à déposer, j'aimerais que l'équipe de l'Accusation se
24 présente. Je vois qu'il y a de nouveaux visages.
25 M. BIFWOLI (interprétation) : Bonjour, Madame la... le Président, Mesdames les juges.
26 Du côté de l'Accusation, nous sommes représentés par Jean-Jacques Badibanga... M^e
27 Jean-Jacques Badibanga, premier substitut du Procureur, Shkelzen Zeneli,
28 Horejah Bala-Gaye, substitut, Sylvie Vidinha, assistante, Sanyu Ndagire, assistante

1 juridique, et moi-même, Thomas Bifwoli, substitut du Procureur.

2 Je vous remercie.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.

4 La Chambre a quelques décisions orales à rendre avant de commencer cette déposition.

5 Première décision orale portant sur l'ordre des témoins de la Défense.

6 Le 3 octobre 2012, la Chambre a rendu sa décision sur le nouvel ordre des témoins qui

7 allaient être cités par la Défense — décision 2329.

8 Dans sa décision, la Chambre a déclaré... a décidé quels seraient les prochains

9 six témoins à entendre... à entendre et l'ordre dans lequel ils allaient être cités.

10 Par ordre chronologique ces six témoins sont les suivants :

11 Tout d'abord, le témoin D04-0050, témoin D04-0052, témoin D04-0057, témoin D04-0064,

12 témoin D04-0051 et témoin D04-0055.

13 À cet égard à cela, la Chambre a demandé à la Défense et à l'Unité des victimes et des

14 témoins de se contacter afin de garantir que ces témoins soient bien présentés dans cet

15 ordre. Et si les difficultés survenaient, ou s'il fallait modifier l'ordre d'apparence des

16 témoins, il conviendrait d'en... d'en informer immédiatement la Chambre et de

17 présenter un autre ordre de... d'apparition des témoins, afin d'éviter qu'il y ait des trous

18 entre les... entre les différents témoins.

19 Le 11 octobre 2012, par courriel, la Défense a informé la Chambre qu'elle avait des

20 difficultés en ce qui concerne le témoin D04-0052. Néanmoins, la Défense a avancé que

21 le témoin D04-0057 pourrait, lui, se rendre immédiatement à La Haye afin de témoigner

22 juste après le témoin D04-0050.

23 La Chambre... La Défense (*se reprend l'interprète*) a donc demandé à la Chambre

24 l'autorisation de modifier l'ordre d'apparition des témoins afin qu'il soit le suivant : D...

25 témoin D04-0050, qui est actuellement à La Haye et qui va commencer à déposer

26 aujourd'hui. Deuxièmement, témoin D04-0057. Ensuite, le D04-0064, puis, le D04-0051,

27 le D04-0055, et le D04-0052.

28 La Chambre fait remarquer que le nouveau programme proposé par la Défense

1 permettra à la Chambre d'éviter un vide dans les audiences ce qui résulterait si on ne
2 pouvait pas avoir le témoin D04-0052 tout de suite.

3 La Chambre fait remarquer aussi que la Défense avait présenté une liste de documents
4 qui devaient être utilisés lors de l'interrogatoire du témoin D04-0057, mais la Défense a
5 ensuite modifié son écriture et, finalement, n'envisage pas d'utiliser de documents au
6 cours de son interrogatoire.

7 La Chambre considère donc que bien que cette modification proposée soit faite
8 uniquement quelques jours avant le début de la... du témoignage du témoin, cette
9 proposition de modification de l'ordre dans lequel les témoins vont apparaître va tout
10 d'abord permettre qu'il n'y ait pas de vide dans les témoignages et ne va pas non plus
11 être un handicap pour la préparation... pour la... l'Accusation en ce qui concerne la
12 préparation de ses propres questions.

13 En ce qui concerne les demandes des représentants légaux des victimes pour poser des
14 témoins (*phon.*) au témoin D04-0057, la Chambre fait remarquer que M^e Zarambaud a
15 déposé son... sa demande le 5 octobre — écriture 2330.

16 La Chambre fait remarquer que si M^e Douzima veut aussi poser des questions au
17 témoin D04-0057, elle doit présenter une demande à cet égard, le 16 octobre 2012 au
18 plus tard.

19 Toutes réponses aux demandes des représentants légaux des victimes doit être...
20 doivent être déposées avant le 17 octobre 2012 ou le 17 octobre 2012, au plus tard, et s'il
21 y a des répliques, elles doivent, elles, être déposées le 18 octobre 2012 au plus tard.

22 La Chambre considère que ces délais permettront à la fois aux parties et aux
23 représentants légaux des victimes d'avoir suffisamment de temps pour se préparer à
24 poser leurs propres questions au témoin D04-0057, dont le témoignage doit commencer
25 le 18 octobre 2012.

26 Donc, dans l'intérêt de la justice, et afin de garantir une présentation efficace des
27 moyens de la Défense, la Chambre, en application de l'article 64-2 du Statut et de la
28 règle 43 du Règlement de procédure et de preuve de la Cour, la Chambre autorise donc

1 la... fait droit (*se reprend l'interprète*) à la demande de la Défense de modifier le
2 programme de... des témoins et d'entendre les témoins dans l'ordre proposé par la
3 Défense.

4 Le témoignage du témoin D04-0050 sera donc suivi par celui de D04-0057.

5 La Chambre demande donc aussi à la Défense de diffuser immédiatement son... ses
6 deux tableaux comprenant les témoins de la Défense, à la fois le tableau mensuel et le
7 tableau calendrier.

8 Maintenant, deuxième décision qui doit être rendue à huis clos partiel. Donc,
9 pouvons-nous, s'il vous plaît, rapidement passer huis clos partiel ?

10 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 18*)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/05-01/08

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 5 expurgée – Audience à huis clos partiel.

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/05-01/08

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 6 expurgée – Audience à huis clos partiel.

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/05-01/08

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 7 expurgée – Audience à huis clos partiel.

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/05-01/08

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14 Page 8 expurgée – Audience à huis clos partiel.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (*Passage en audience publique à 9 h 32*)

8 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames
9 les juges.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Après avoir donné lecture de ces
11 décisions orales, nous allons donc commencer le... la déposition du témoin D04-0050 à
12 qui des mesures de protection en audience viennent d'être accordées.

13 Donc, pour que le témoin puisse entrer dans ce prétoire, je demande à M^{me} le greffier de
14 repasser à huis clos.

15 (*Passage en audience à huis clos à 9 h 33*)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (*Passage en audience publique à 9 h 34*)

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
26 Président.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Monsieur le témoin.

28 Je vous souhaite la bienvenue.

1 LE TÉMOIN : Merci.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, vous avez
3 sous les yeux une carte qui reprend la formule de serment devant cette Cour. Est-ce que
4 vous pourriez en donner lecture à la Chambre, s'il vous plaît ?

5 LE TÉMOIN : Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité, rien que la
6 vérité.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin,
8 comprenez-vous le sens de ce serment, à savoir que vous devez fournir des réponses
9 aux questions qui vous sont posées, des réponses qui correspondent à la vérité dans
10 toute la mesure de vos connaissances et de vos convictions ?

11 LE TÉMOIN : Oui.

12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, comme on
13 vous l'a expliqué, comme l'Unité des victimes et des témoins vous l'a expliqué au cours
14 du processus de familiarisation, vous allez être d'abord interrogé par la Défense et puis,
15 ensuite, par l'Accusation, et enfin par les représentants légaux des victimes.

16 Maître Zarambaud, bonjour et bienvenue.

17 Et, enfin, la Défense pourra vous poser des questions complémentaires.

18 La Chambre a mis en place des mesures de protection pour préserver votre identité à
19 l'égard du public. Par conséquent, au cours de votre déposition, on vous appellera
20 « témoin 0050 ». Votre voix et votre image diffusées à l'extérieur de la salle d'audience
21 sont floutées, de telle sorte que le public à l'extérieur de cette salle d'audience ne puisse
22 pas vous reconnaître.

23 Pour préserver justement votre identité, Monsieur le témoin, il est important que
24 lorsque vous devez fournir des éléments d'information qui pourraient conduire à votre
25 identification, il faut que vous nous le disiez à l'avance ; à ce moment-là, nous pouvons
26 passer à huis clos partiel ; à huis clos partiel, le public ne peut pas vous entendre, ne
27 peut pas entendre ce qui est dit dans ce prétoire.

28 La Défense, l'Accusation et les représentants légaux des victimes vous aideront et

1 essaieront d'anticiper le type de réponses qui pourraient conduire à votre identification,
2 pour qu'on puisse passer à huis clos partiel à chaque fois que cela est nécessaire.

3 Avez-vous bien compris la teneur de ces mesures de protection, Monsieur le témoin ?

4 LE TÉMOIN : Oui.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, étant donné
6 que nous parlons des langues différentes, nous avons l'interprétation. Nous avons aussi
7 des sténotypistes, pour que nous puissions justement avoir une interprétation
8 simultanée et une transcription de votre déposition. À cause de cela, Monsieur le
9 témoin, il est très important que vous parliez plus lentement que d'habitude, comme je
10 le fais pour le moment. Bon, cela peut sembler artificiel, et il est probable que vous allez
11 recommencer à accélérer à un moment ou à un autre, dans ce cas, il faudra que je vous
12 interrompe et que je vous demande de ralentir votre débit. Ne vous en sentez pas
13 offensé, il s'agit simplement de raisons pratiques.

14 Il est également important, Monsieur le témoin, pour faciliter le travail de nos
15 interprètes, que lorsqu'on vous pose une question, vous attendiez cinq secondes avant
16 de fournir votre réponse. Cela permet à nos interprètes de terminer la traduction de la
17 question. Nous appelons cela « la règle d'or des cinq secondes ». Très souvent, les
18 parties ou la Chambre devront vous rappeler cette règle.

19 Est-ce que cela vous convient, Monsieur le témoin ?

20 LE TÉMOIN : Oui.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.

22 Avant de donner la parole à la Défense, je demanderais au greffier d'audience de bien
23 vouloir passer à huis clos partiel, s'il vous plaît.

24 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 41)*

25 *(Expurgée)*

26 *(Expurgée)*

27 *(Expurgée)*

28 *(Expurgée)*

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 12 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (*Passage en audience publique à 9 h 46*)

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
14 Président.

15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Vous allez commencer votre
16 déposition. Et pour ce faire, je donne la parole à Maître — je pense.

17 Maître Haynes, vous avez la parole.

18 M^e HAYNES (interprétation) : Merci beaucoup, Madame le Président.

19 Bonjour. Bonjour à vous et bonjour à tous les parties et les participants au prétoire.

20 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

21 PAR M^e HAYNES (interprétation) :

22 Q. Et bonjour, Monsieur le témoin.

23 R. Merci.

24 Q. Je vais me présenter parce que nous nous sommes jamais vus. Je m'appelle Peter
25 Haynes et je suis un des avocats de Jean-Pierre Bemba.

26 R. Merci.

27 Q. Je vais vous poser des questions pendant l'essentiel de la matinée, je pense ; ensuite,
28 vous serez interrogé par l'Accusation et puis, ensuite, par M^e Zaramba... Zarambaud et

1 M^e Douzima, les représentants légaux ; je crois que vous les connaissez déjà, n'est-ce
2 pas ?

3 R. Pas du tout. De nom, oui.

4 Q. Très bien.

5 Je voudrais souligner et revenir sur quelque chose que le juge vous a déjà dit.

6 À part les personnes présentes ici dans cette salle d'audience, personne ne voit votre
7 visage, personne n'entend votre voix ; est-ce que vous comprenez bien cela ?

8 R. Très bien.

9 Q. Et personne ne va vous appeler par votre nom. On va vous appeler « Monsieur » ou
10 « Monsieur le témoin » ; est-ce que vous comprenez cela ?

11 R. Oui.

12 Q. Et nous ferons tous de notre mieux pour faire en sorte de ne pas vous poser de
13 questions qui révèlent votre identité, parce qu'on on citera le nom d'un membre de
14 votre famille ou d'un ami ou d'une... d'un endroit où vous avez travaillé ; est-ce que cela
15 est clair pour vous ?

16 R. Oui.

17 Q. Et si, en répondant à une question qu'on vous pose, vous avez besoin de fournir des
18 détails personnels de ce type, rappelez-vous, s'il vous plaît, de demander à passer à huis
19 clos partiel, de manière à ce que vous ne fournissiez pas des éléments d'information sur
20 un ami ou sur l'endroit où vous avez travaillé, ou quelque chose comme cela ; est-ce que
21 cela est clair ?

22 R. Oui.

23 Q. Et je crois qu'il va falloir que vous parliez un tout petit peu plus fort parce que vos
24 réponses ne sont pas toujours entendues.

25 R. Oui, je vais parler plus fort.

26 Q. Très bien.

27 Alors, je vais vous poser des questions sur votre identité. Donc, je vais demander aux
28 juges si nous pouvons passer à huis clos partiel ; ce qui veut dire que personne à

1 l'extérieur de cette salle d'audience n'entendra ce que vous dites.

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Greffier d'audience, est-ce que
3 nous pouvons passer à huis clos partiel, s'il vous plaît ?

4 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 50*)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 16 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 *(Passage en audience publique à 9 h 58)*

13 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
14 Président, Mesdames les juges.

15 M^e HAYNES (interprétation) :

16 Q. Vos réponses sont maintenant entendues à l'extérieur de la salle d'audience, mais
17 votre voix est modifiée de telle sorte que personne ne vous reconnaisse, et votre visage
18 est flouté.

19 Est-ce que cela est clair pour vous ?

20 R. Oui.

21 Q. Est-ce que vous vous souvenez des événements d'octobre 2002, lorsque les troupes
22 dirigées par le général Bozizé sont arrivées à Bangui ?

23 R. Oui.

24 Q. Quand avez-vous pris connaissance, pour la première fois, de ces événements ?

25 R. Ces événements « a » été commencé le 25 octobre, un week-end, samedi. Ils ont pris
26 la position de PK 12, PK 12 jusqu'à devant l'Ucatex, à peu près 2... 2 à 1 kilomètre de
27 l'aéroport. Et ils ont pris la position de PK 12, jusqu'à l'assemblée. Donc, c'est juste
28 l'assemblée et régiment de soutien qui séparaient les éléments de Bozizé et nous. Donc,

1 ça restait seulement juste un appui pour eux pour récupérer tous les terrains. C'était
2 comme ça.

3 Et au niveau de nous, on était à peu près... c'est la zone militaire « français » qui nous
4 sépare avec les rebelles aussi. Donc, c'est ça qui attendait (*phon.*). C'était comme ça.

5 Q. Étiez-vous impliqué dans des combats avec les troupes de Bozizé, en octobre 2002 ?

6 R. Je n'étais pas... J'étais dans les troupes. Et lorsqu'ils ont pris le... pris le terrain, et il
7 fallait du renfort.

8 Donc, je suis garde du corps de... d'un officier, et on est dans le bureau avec lui. Et ce
9 qui nous reste, c'est seulement d'être en communication avec l'état-major de la Garde
10 présidentielle. Et nous n'avons pas encore attaqué, parce qu'ils ont pris cette position
11 pendant cinq jours. Donc, nous n'avons pas encore attaqué les ennemis pour les diriger
12 sur les terrains. On attend encore l'instruction de l'état major de la Garde présidentielle.

13 Q. Qui était le chef de l'état-major de la Garde présidentielle à l'époque ?

14 R. Le chef d'état... Le chef d'état-major de la Garde présidentielle à l'époque, c'est... je...
15 Si vous pouvez passer en « partiel », c'est bon ; Je ne peux pas donner le nom comme ça.
16 Si vous pouviez passer en « partiel », s'il vous plaît.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, le simple fait
18 de faire référence à ce nom ne pose pas de problème...

19 R. D'accord.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : ... parce que ce nom a déjà été
21 évoqué précédemment. Donc, vous pouvez le dire en audience publique.

22 R. O.K.

23 Le chef d'état-major à l'époque, c'était Bombayake.

24 M^e HAYNES (interprétation) :

25 Q. Merci beaucoup.

26 Et savez-vous où il se trouvait au moment où votre commandant a pris contact avec
27 lui ?

28 R. C'est un officier. Pour connaître sa position, c'est juste à la radio. Il communiquait... Il

1 communiquait d'abord à Mazi et à Lengbe ; Lengbe communique à Yousset ; et Yousset
2 (Expurgée) aux autres des sections de l'aéroport ; donc,
3 c'était comme ça... (*inaudible*) Je ne connaissais pas vraiment sa position, pour vous dire
4 devant votre sage Cour.

5 Q. Et à votre connaissance, après leur arrivée, le 25 octobre 2002, combien de temps les
6 troupes de Bozizé sont-elles restées dans les... la région de Bangui ?

7 R. À ma connaissance, ils étaient restés cinq jours ; ils ont pris vraiment cinq jours, si je...
8 Ça fait longtemps, mais je me souviens, c'est cinq jours — c'est cinq jours.

9 Q. Pardon. Pardon.

10 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier d'audience,
11 veuillez passer brièvement à huis clos partiel.

12 (*Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 04*)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (*Passage en audience publique à 10 h 05*)

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
26 Président.

27 M^e HAYNES (interprétation) : Merci.

28 Q. J'étais sur le point de vous poser la question suivante : quels quartiers ou zones de

1 Bangui les troupes de Bozizé ont-elles occupés durant ces cinq jours ?

2 R. Si vous commencez de PK 12, vous allez trouver Gobongo ; il y a Fou, Galabadja,
3 Boy-Rabe, Combattant, Moitié (*phon.*) de Miskine, Combat... Oui, c'est ça. C'est tous les
4 quartiers qu'il y a environ... et puis 36 Villas et le quartier qui est derrière l'assemblée.
5 J'ai oublié le nom un peu, mais il y a un quartier qui est... il y a une petite ville qui est
6 derrière l'assemblée et... (*Fin de l'intervention inaudible*)

7 Q. Merci.

8 Et comment avez-vous vous su qu'ils ont occupé toutes ces zones de Bangui ?

9 R. Nous avons un moyen de communication. Et c'est juste à la radio. Et notre chef nous
10 a informés parce qu'il est en contact directement avec les... l'état major, pour donner la
11 position, à laquelle les ennemis se trouvent. Donc, il nous fait toujours des briefings
12 parce que je suis proche de lui avec les talkies-walkies à la main, tout et tout. Je tenais
13 donc... j'étais informé que leur position était cela.

14 Q. Merci beaucoup.

15 Et d'après les informations dont vous disposiez, quel était le point le plus éloigné
16 occupé par les troupes de Bozizé par rapport au centre de Bangui ?

17 R. Bon, déjà PK 12, derrière les gens de Bozizé, on est maintenant dans les provinces. Il
18 y a Damara qui est là ; il y a Boali. Bon, les autres noms, je connais seulement par...
19 parce que je... je suis né à Bangui, grandi à Bangui, je ne connais pas toutes les
20 provinces. Il y a Boali qui est là, Bossempte... Yaloke, Bossempte, Sibut. En allant, il y
21 a encore des villes derrière, mais je... je... je peux oublier tous les noms, parce que je n'ai
22 jamais été dans cette région depuis ma naissance. Je suis né seulement dans la capitale.

23 Q. Fort bien. C'est peut-être ma faute. Je n'ai pas bien formulé ma question, mais nous
24 allons laisser ça de côté pour l'instant, nous y reviendrons plus tard.

25 Quelles forces militaires — au pluriel — combattaient les troupes de Bozizé dans la
26 capitale ?

27 R. Il y a l'USP qui est là, Unité de sécurité présidentielle « que » je fais partie. Il y a
28 moitié des loyalistes qui combattaient aussi, et les différentes forces privées, que je ne

1 sais pas que... ça... votre (*inaudible*) vous connaissez les différentes forces privées qui
2 existaient à l'époque, ils étaient aussi là. Et il fallait attendre aussi certains renforts
3 dans... Le président et le chef d'état... Bon, le chef d'état-major avait sollicité aussi les
4 renforts de... les troupes de Bemba de répulsion (*phon.*) pour nous appuyer.

5 Q. Nous avons entendu parler de la milice privée qui a combattu pendant la période qui
6 nous concerne, mais pouvez-vous nous dire quel est le nom de la milice privée dont
7 vous avez connaissance ? Cela nous sera... nous serait utile.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, je vous prie de
9 m'excuser si je vous interromps, mais je crois qu'il faudrait apporter un éclaircissement.
10 Votre question était : quelles forces militaires combattaient les troupes de Bozizé ? Et
11 dans sa réponse, le témoin a parlé d'unités privées différentes qui combattaient du côté
12 des loyalistes, parce qu'il a mentionné les troupes de M. Bemba.

13 M^e HAYNES (interprétation) : Eh bien, tel était le but de ma question. Il a bien compris
14 ma question, mais je peux voir que cela comporte une certaine ambiguïté. Je vais donc
15 la reposer de sorte qu'elle soit claire.

16 Q. Quelles étaient les noms des milices privées dont vous aviez connaissance et qui
17 combattaient avec le président Patassé, c'est-à-dire du côté des loyalistes ?

18 R. Les forces privées que je peux soulever : il y a les éléments d'Abdoulaye Miskine, ils
19 étaient là ; les Kodos (*phon.*) étaient là ; les Sarawi étaient là ; les éléments de SSPS, oui,
20 de Vicky (*phon*) étaient là ; il y avait des Balawa ; il y avait des Karakos — étaient là.

21 Q. Et durant les cinq jours à Bangui, est-ce que vous savez où ces troupes ont-elles... ont
22 été déployées ?

23 R. Je ne connais pas bien leur position, mais ils étaient là. Je ne connais pas bien leur
24 position. Je... Je suis informé là où je suis, puis j'attends seulement la... l'instruction de
25 mon chef, ce que je dois faire et ce que je ne peux pas faire. Je ne connais pas bien leur
26 position à ces jours-ci.

27 Q. Bien. Je voudrais laisser ça de côté pour un instant.

28 Durant ces cinq jours, est-ce qu'il y avait un trafic aérien ? Est-ce qu'il y avait des vols

1 qui... à destination ou en provenance de Bangui à l'aéroport de Bangui ?

2 R. Déjà, le vol de Air France étaient suspendu. Beaucoup de vols... vols étaient
3 suspendus parce que la piste... la fin de piste de l'autre côté, presque de Combattant,
4 c'est presque à la main des ennemis. Même Asecna avait suspendu beaucoup de vols,
5 parce qu'il y a... il n'y avait pas sécurité. Il se peut aussi que l'ennemi peut tirer sur
6 n'importe quel avion en l'air. Donc, il n'y avait pas certains vols pendant les cinq
7 jours-là, il n'y avait pas vol. Je... À ma connaissance, il n'y avait pas vol.

8 Q. Merci.

9 Dans une de vos réponses que vous avez données précédemment, vous avez dit que le
10 président Patassé a demandé à M. Bemba d'envoyer des troupes. À quel moment
11 avez-vous pris connaissance pour la première fois de l'arrivée des troupes de la
12 République démocratique du Congo ?

13 R. Ils étaient venus le 30, vers après-midi, par Port... Port Beach, donc en traversant
14 Zongo qui est en face de l'ambassade de France. Ils étaient venus tous dans les bacs.
15 C'est par là qu'ils étaient venus. On suivait ça à la radio militaire, donc talkie-walkie,
16 comment ils étaient venus. Et c'est ça.

17 Q. Est-ce que vous savez qui avait organisé le transport des troupes pour se rendre à
18 Port Beach ?

19 R. Je... L'information était donnée par... par le chef d'état-major et plus les autres. Et j'ai
20 écouté à la radio toujours, parce qu'on ne... on ne peut pas traverser de l'aéroport
21 jusqu'à Port Beach pour connaître tout ce qui passe (*phon.*) là-bas, mais grâce à une... à
22 un moyen de communication, un moyen de communication qu'on puisse connaître
23 quelle est la position des gens qui traversaient. Donc, c'était chef d'état-major et les
24 staffs de l'état-major qui organisaient leur transport par bac pour traverser Oubangui.

25 Q. Est-ce que vous savez combien de temps la traversée du fleuve a pris ?

26 R. Traversée... Je ne suis pas conducteur tellement, mais avant événement, je sais que le
27 bateau fait minimum 15 à 20 minutes pour traverser Oubangui, s'il y a pas trop d'eau, il
28 n'y a pas trop d'eau, et il fait que 15 à 20 minutes pour traverser l'Oubangui.

1 Q. Mais est-ce que vous savez combien de traversées il a fallu, combien de fois le bac
2 a-t-il dû se rendre d'une rive à l'autre pour transporter toutes les troupes ?

3 R. Je ne comprends pas... Je comprends pas bien ; veuillez me répéter votre question, s'il
4 vous plaît ?

5 Q. Oui, bien sûr, je vais la poser.

6 Pour transporter toute la force de la République démocratique du Congo à Port Beach,
7 est-ce que vous savez combien de temps cela a pris : est-ce que ça a pris une heure,
8 quelques heures, une journée, quelques jours ?

9 R. Bon, les troupes ne « peut » pas aller tout ensemble, donc, ils étaient partis par
10 vagues, donc juste 15 minutes... 15 à 20 minutes d'aller, 15 à 20 minutes de retour, vite,
11 pour récupérer les éléments, comme ça.

12 Mais je... Moi, j'ai pas vu vraiment les traversées, c'était combien de fois ou combien de
13 fois, j'ai pas vu, parce que tout... tout était passé par la radio ; je n'ai pas vu ça vraiment.

14 Q. Très bien.

15 Est-ce que vous savez ce qu'il est advenu des soldats du Congo lorsqu'ils sont arrivés à
16 Port Beach ?

17 R. Vous répétez un peu encore ?

18 Q. Oui.

19 Est-ce que vous savez ce que les soldats du Congo ont fait lorsqu'ils sont arrivés à Port
20 Beach ?

21 R. Je ne sais pas vraiment tout, mais ce que je sais, ils étaient venus, il faut les habiller, il
22 faut les encadrer. Ils... Ils avaient leurs camions, mais ce n'est pas assez, on les emmène
23 aussi dans un camion de la marque chinoise FAW de l'USP qui aussi transportait
24 certains. Et il fallait que le chauffeur centrafricain qui le conduit, et puis les encadrer, les
25 habiller. C'était le premier mouvement qu'« ils » étaient venus ; on les amène à l'autre,
26 là, au camp de Roux et puis au régiment de soutien, leur base.

27 Q. Je vous remercie.

28 Quelle sorte d'uniforme ont-ils reçus, à votre connaissance ?

1 R. Ces mêmes tenues que nous portons, mêmes bérets, et mêmes brassards. On était
2 donc... mêmes uniformes qu'eux. On était... en bérets verts, eux aussi. Ils ont changé
3 « tous » leurs tenues, par... par une dotation de la Garde présidentielle.

4 Q. Merci.

5 Et vous nous avez dit qu'ils ont été conduits à leur propre base ; où se trouvait leur
6 base ?

7 R. Ce n'est pas leur propre base, c'est la base qui est réservée pour les accueillir, c'est
8 régiment de soutien. C'est pas loin de la résidence présidentielle, et c'est une base de
9 l'armée nationale. C'est pas loin de l'assemblée, aussi, donc c'est là-bas qu'ils vont avoir
10 « tout » leur logistique, préparer là-bas dans ce... dans cette base militaire
11 centrafricaine.

12 Q. Savez-vous qui les a installés dans cette base ?

13 R. Je ne sais pas tout... je... Je peux pas être partout. Au moment « qu' » ils étaient là, je
14 suis déjà à l'aéroport, mais à... à mon avis, il y a un *staff* de l'état-major centrafricain qui
15 est là, présentement, et je sais pas quelle organisation qu'ils ont fait, mais je sais qu'ils ne
16 connaissent pas bien la ville, et il fallait quelqu'un du *staff* de l'état-major pour les
17 conduire. Mais je ne sais pas qui est qui... qui les amenait, qui les conduisait ; non, je sais
18 pas tout ça, je ne me suis pas promené partout pour connaître tout ça aussi.

19 Q. Oui, je vous comprends.

20 À part le camp dont vous avez parlé, est-ce qu'ils ont été installés ailleurs ? Est-ce vous
21 savez s'ils sont allés ailleurs aussi ?

22 R. Bon, parce que c'est le camp... Le 30, c'est le camp, le point (*phon.*) stratégique,
23 d'abord, pour le... pour faire les briefings, d'abord, à eux, le terrain qu'ils vont aller. Les
24 ennemis sont où ? On le fait expliquer. C'est parce que le camp, là, c'est le premier
25 camp... Ils étaient d'abord au camp de Roux, plus le régiment de soutien, parce que
26 l'ennemi, à peu près 2... 1 kilomètre du régiment de soutien. Donc, ils étaient là, il fallait
27 des informations précises, des consignes de guerre par l'état-major de... l'état-major
28 général (*phon.*)... Garde présidentielle. Et on suivait ça toujours à la radio. C'est ça.

1 Q. Qui a donné ce briefing ?

2 R. Bon, il y a des chefs, là-bas, j'ai oublié le nom. Le chef d'état-major... président... Le
3 chef d'état-major était là, le sous-chef d'état-major était là, et il y avait... certains chefs
4 de section étaient là, il y a aussi les sergents... Il y a beaucoup des officiers qui étaient là,
5 d'abord. Je ne connais pas tous les noms, à l'époque, parce que je ne suis pas là-bas.

6 Q. À part les uniformes, quel autre équipement a été remis aux troupes congolaises
7 lorsqu'elles sont arrivées, s'il se trouve qu'on leur a remis autre chose ?

8 R. Carburant, parce que j'écoutais à la radio, il fallait qu'ils... qu'ils « vont » à l'autre, là,
9 au dépôt, Petroca, à l'époque, ils vont au Petroca pour chercher carburant, d'abord, dans
10 chaque camion qui était attribué de... de partir sur le terrain, donc, il fallait qu'ils
11 trouvent aussi des carburants. C'est ça.

12 Q. Bien.

13 Après qu'ils soient arrivés, que s'est-il passé du point de vue militaire à Bangui ?

14 R. L'organisation était faite pour leur arrivée, qu'on s'y était donné toute la nuit.
15 Maintenant, à partir de 12 h, il fallait un ancien avion après seconde guerre mondiale
16 qui était dans la base de l'armée de l'air qui était libre, c'est cet avion qui avait lancé
17 l'assaut à... à... dans le quartier de Boy-Rabe, et ainsi de suite ; ça permet que les
18 loyalistes et les différentes forces progressent en bas pour récupérer le terrain. C'était cet
19 avion qui était leur appui, et nous aussi, nous commençons aussi à... à repousser ceux
20 qui sont au niveau de l'Ucatex, en allant vers Damara. C'était comme ça, la... la guerre.

21 Q. Fort bien. Je crois qu'il va nous falloir revoir cette réponse.

22 Vous avez dit que « nous avons aussi commencé à progresser » ; lorsque vous dites
23 « nous », pour repousser ceux... ceux qui sont au niveau... Lorsque vous dites « nous »,
24 vous pensez à qui, vous parlez de qui, exactement ?

25 R. « Nous », c'est... Parce que le... le groupe loyaliste est divisé deux parties. Nous, nous
26 n'avons pas accès sur « la » grand boulevard qui mène jusqu'à... au camp de Roux,
27 donc, il y a deux camps : ceux qui sont de l'aéroport, presque 700 (*phon.*) et quelques
28 éléments, plus les gendarmes de la brigade des mines (*phon.*), et il y a certains de

1 l'armée de l'air qui étaient sur place. Donc, il fallait... Nous, on nous donne le top
2 d'assaut et nous, nous progressons ici vers Combattant jusqu'à Ucatex pour commencer
3 à déloger ceux qui sont proches de l'aéroport, qui prenaient fin de la piste... Il fallait
4 qu'on les fasse déloger pour que les avions commencent à atterrir, donc, nous
5 commençons aussi à manœuvrer ici, jusqu'à... dans les bosquets à côté, derrière
6 l'aéroport, Damara, ainsi de suite et puis Ucatex. Et nous avons vidé le quartier, là où ils
7 sont.

8 Q. Qui vous a donné l'ordre de le faire ?

9 R. Je vous... je vous disais tout à l'heure que l'assaut était donné d'abord par l'aviation,
10 par autorité, par l'ordre du chef d'état-major dont je vous ai donné le nom tout à l'heure,
11 et plus Mazi et Lengbe, (*inaudible*) et Yousset a donné la... ordre à M. mon chef dont
12 vous m'avez pas... de... de répéter encore le nom, dont... Et puis, nous avons lancé
13 l'assaut avec les différentes sections. Nous avons lancé l'assaut grâce à... aux consignes
14 de M. Yousset.

15 Q. Et cet assaut devait-il être donné à un moment particulier ?

16 R. Non, l'assaut devait être donné au moment qu'il fallait, surtout la décision de chef
17 d'état-major, parce que c'est lui le maître de la guerre, c'est lui qui conduit la guerre
18 contre les ennemis. Donc, on attend sûrement sa décision. Et puis, effectivement, c'était
19 tombé vers 10 h, comme ça, et nous avons lancé l'assaut. Donc, c'est-à-dire le groupe
20 loyaliste et l'USP que je dis « nous », nous avons lancé l'assaut à partir de là.

21 Q. Je vous remercie.

22 Et, à ce moment-là, est-ce que vous saviez ce que faisaient les autres forces à Bangui, les
23 milices privées et les troupes congolaises ?

24 R. Non, je ne sais pas, je n'étais pas proche de (*inaudible*). Je sais même pas ce qu'ils font
25 là-bas.

26 Q. Fort bien.

27 Combien de temps cette action a-t-elle duré ? C'est-à-dire le fait de repousser les forces
28 de l'aéroport ?

1 R. Nous avons pris toute la journée sous la pluie jusqu'à « partir » de 20 h que l'assaut
2 est... est lancé.

3 Q. Et qu'avez-vous fait à la fin de cette action ?

4 R. Nous avons récupéré le terrain, nous avons récupéré... repoussé jusqu'à après PK 12.
5 Et nos éléments de l'aéroport, ils ont dégagé la route, ça permet de... d'être en
6 communication « à » ceux de camp de Roux, pour que le camion de ravitaillement avec
7 des vivres peut passer jusqu'à l'aéroport ; le... la voie était libre à ce jour-ci. Surtout à
8 partir de 20 h, on peut rouler en... avec notre camion et faire aussi les patrouilles.

9 Q. Avez-vous rencontré d'autres forces au PK 12, ou dans d'autres zones ?

10 R. Je vous disais je suis de... de « l'aéroportière ». Notre tâche est limitée, surtout moi, je
11 suis limité à protéger un officier. Les gens qui sont à l'aéroport et les gardes... l'armée de
12 l'air, on s'est limité jusqu'au croisement de Marabena, jusque... Il y a un croisement, ici.
13 Et c'est jusque... L'autre limite, c'est justement jusqu'à Miskine et retourner à l'aéroport.
14 On n'a pas dépassé jusqu'à PK 12... PK 12, c'est encore d'autres éléments, les éléments
15 d'appui et puis les... les autres forces qui sont parties jusqu'au PK 12, Boy-Rabe, partout,
16 mais je suis pas là-bas, j'ai écouté seulement à la radio, donc je suis limité.

17 Q. Et quelles autres troupes se trouvaient à Boy-Rabé et au PK 12, d'après ce que vous
18 avez entendu ?

19 R. Bon, on dit, c'est nos éléments, mais je n'ai pas tout identifié.

20 Q. Très bien.

21 Après cette action, qu'il y a eu en octobre 2002, avez-vous participé à d'autres actions au
22 cours des événements qui ont eu lieu jusqu'en mars 2003 ?

23 R. Non.

24 Q. Et que saviez-vous à propos de la progression de la guerre, ailleurs, dans le pays, au
25 cours de cette même période ?

26 R. Comme je vous disais tout à l'heure que je ne peux pas être partout pour comprendre
27 ce qui « passe » hors de... de la ville, je... j'ai... j'ai aucune information de ce qui se passe
28 là-bas, mais dans la radio, c'est juste ils ont... nos éléments ont dit que nous avons

1 récupéré le terrain, c'est juste... j'ai attendu (*phon.*) seulement juste la victoire de notre
2 troupe, mais le reste, je ne sais pas vraiment, les choses qui se passent en route, je ne sais
3 même pas, Maître.

4 Q. Lorsque vous parlez de « nos troupes », à qui faites-vous référence — « nos
5 troupes » ?

6 R. « Nos troupes », je fais référence à l'USP, aux loyalistes et les différentes forces qui
7 nous « a » appuyés ; c'est ça que je dis notre troupe.

8 Q. Et lorsque vous dites avoir entendu des choses à la radio, d'où venait cette
9 information à la radio ?

10 R. C'est talkie-walkie, si je dis radio, ce n'est pas radio nationale ou quoi, c'est radio
11 militaire, c'est-à-dire talkie-walkie, les radios qu'on porte en main. Ils donnent les
12 informations, la position que... dans laquelle notre troupe récupère ce que nous
13 voulons... la... les munitions qui manquent, les blessés... C'est... c'est des informations,
14 comme ça, qu'on écoute. Bon, les (*inaudible*), notre position à l'aéroport, là-bas, on nous
15 demande pour donner des comptes rendus : est-ce que ça va là-bas ou pas ; c'est ça, des
16 trucs comme ça.

17 Q. Mais ce que j'aimerais savoir, c'est qui parlait de l'autre côté de la radio ? Quelles
18 unités de quelles armées ?

19 R. La radio militaire, c'est d'abord les officiers qui sont là ; il y a différentes... il y a
20 différentes ondes, de 1 jusqu'à même 25 ondes, et ceux qui sont de l'aéroport sont aussi
21 limités, et privilégier certaines radios aussi à écouter. Donc, ceux qui parlaient, ce qu'ils
22 disaient, c'était en sango, donc, c'est nos officiers qui parlaient. Ils parlaient dans notre
23 langue nationale, donc, je... C'est nos officiers qui parlaient.

24 Q. Très bien.

25 Et quels territoires ont été recapturés ou regagnés par les forces loyalistes, par rapport à
26 ce que vous avez entendu à la radio ?

27 R. C'est juste les territoires que je vous ai cités, donc, nous avons récupéré Ucatex, ceux
28 de nous qui sont de l'aéroport, je parle de nous qui sommes à l'aéroport, l'unité qui

1 « sommes » à l'aéroport, nous avons récupéré Combattant, cité Ucatex, Galabadja... Bon,
2 8^e en allant, jusqu'à lycée Miskine et les autres, là-bas, ont récupéré Assemblée,
3 Boy-Rabé, Fou, Gobongo, jusqu'à PK 12, et cetera.

4 Q. Bon, c'est surtout après cette première bataille, avez-vous entendu parler d'autres
5 actions militaires qui auraient eu lieu ailleurs dans le pays ?

6 R. Non.

7 Q. J'aimerais vous demander ce que vous savez à propos du commandement et de la
8 coordination des forces loyalistes.

9 D'après vous, qui commandait les forces loyalistes, à votre connaissance ?

10 R. Je vous ai donné les noms, certains noms. Nous avons, à l'époque, commandant
11 Mazi, si je n'ai pas oublié « sa » grade. Il y avait Lengbe, et il y avait capitaine Yousset et
12 certains sous-officiers que je... je ne connais même pas de nom, mais de face, je les
13 connais.

14 L'instruction était... Il y avait un *staff* de la guerre, comme dans tout bon... L'armée, il y a
15 un *staff*, mais je ne sais pas vraiment les noms... les noms, vraiment, comme ça. C'est ça,
16 les... c'est les hauts... C'est les... les grands officiers que je connais de nom, que je vous ai
17 dit, mais les autres...

18 Et puis, de notre côté, c'est... nous avons aussi notre *staff*, il y a chef de section, je.... Il y
19 avait aussi le chef de section, c'est...

20 Je peux donner le nom ? Je ne sais pas, si vous me permettez. Oui.

21 Par exemple, à l'aéroport... l'« aéroportière », il y a... il y a un grand chef que j'avais
22 donné le nom... lieutenant, et chef de section... Deux chefs de section, chef...
23 adjudant-chef Angbonga (*phon.*) et son adjoint Bobier Et maintenant, les différents
24 sous-officiers, des sergents-chefs, des sergents comme moi, et ainsi de suite.

25 Bon, nous avons aussi notre briefing au niveau de l'« aéroportière », donc, tout est
26 organisé comme technique de combat pour nous.

27 Q. Lorsque vous avez commencé à répondre, vous avez dit qu'il y avait un *staff* de
28 guerre, une unité, un *staff*, mais où était ce *staff*, cet état-major de guerre ?

1 R. Je ne connais pas bien la position, mais ils ont une place, c'est une guerre on ne peut
2 pas connaître la position de quel... Mais tu attends seulement juste les consignes, donc,
3 je ne connais pas bien leur position ces jours-ci, je ne connais pas bien leur position.

4 Q. Mais savez-vous si c'était dans Bangui où à l'extérieur de Bangui ?

5 R. Là, je vous parle de récupération des postes qui étaient... qui étaient pris par
6 l'ennemi, c'est ça, je vous parle dans Bangui, donc de... de... de l'aéroport jusqu'à PK 12,
7 de l'Assemblée jusqu'à PK 12, donc, je vous parle de Bangui.

8 Q. Savez-vous qui était le chef de cet état-major de guerre ?

9 R. Le chef d'état-major, lui-même, qui était-là, il y a Mazi qui était là... Mazi, et Lengbe
10 qui était là. Ce sont... ils sont tous des officiers dans l'armée nationale, et puis, détachés
11 à la Garde présidentielle.

12 Q. Savez-vous comment s'appelait ce *staff* de guerre ou cette unité ?

13 R. Non. Je ne connais pas bien le nom, mais je... en tant que militaire, je sais que nous
14 avons un état-major, donc, je... je parle toujours d'état-major, il n'y a pas d'autre nom
15 « qui » peut attribuer hors de ça. Je sais que c'est état-major.

16 Q. Avez-vous jamais entendu parler de CCOP ?

17 R. Je ne connais d'abord pas la signification « dont » vous dites. COCP... ça veut dire
18 quoi ? Je ne sais pas, mais je n'ai aucune idée sur ça.

19 Q. Savez-vous où se trouve le camp Béal ?

20 R. Le camp Béal se situe entre régiment de soutien et la... la télévision centrafricaine,
21 non loin de la place du Défilé... Bon, ça se situe entre régiment de soutien et la télé
22 centrafricaine.

23 Q. Connaissiez-vous bien le camp Béal et savez-vous ce qui s'y est passé ?

24 R. Comme je vous dis, je ne suis pas partout, je ne suis pas officier, je suis subalterne,
25 donc, c'est-à-dire, je... je m'occupais personnellement techniquement pour la vie d'un
26 officier, donc, de ma connaissance, je ne sais pas tout aussi pour... pour inventer des
27 choses que je ne suis pas au courant du tout.

28 Donc, je vous dis, je... j'ai une tâche, d'abord, dans l'armée, de m'occuper de la vie d'une

1 personne, d'un officier. Donc, je me suis limité dans toutes mes activités, donc, je... j'ai
2 pas... j'ai pas une conscience (*phon.*) sur ça, Maître.

3 Q. Très bien, je vous présente mes excuses.

4 Vous nous avez parlé de la façon dont vous receviez des communications émanant de
5 vos propres troupes.

6 Savez-vous comment les soldats congolais communiquaient lorsqu'ils se trouvaient sur
7 le territoire de la République centrafricaine ?

8 R. Bon, j'écoutais leurs communications. C'est à travers un officier qui parle à son... à
9 leur supérieur. C'est à lui, maintenant, de traduire dans leur langue lingala, là-bas, mais
10 s'il a aussi une radio comme nous, mais il parle français. Il demande ce qu'ils vont faire,
11 ce qu'ils ne vont pas faire. Il demande ça à notre officier. Et puis on écoutait seulement
12 la radio. Et est-ce que... Bon, et puis c'est lui qui va... bon, transmettre ça dans leur
13 langue à ses troupes. C'est... C'était ce système qui existait.

14 Donc, ils n'ont pas... Dans notre radio talkie-walkie, on écoutait français, juste les
15 consignes qu'il reçoit, le chef d'état-major les envoie que : « Voilà, fais comme ça, fais
16 comme ça. » Lui, il transmet aux... à ses éléments.

17 Q. Très bien.

18 Quelle était la fréquence utilisée par les soldats congolais lorsqu'ils se parlaient par
19 radio ?

20 R. Leur fréquence est limitée. Par contre, eux, ils reçoivent et communiquaient
21 directement. Ils ont qu'une seule fréquence, et c'est nous qui... qui écoutaient ce qu'ils
22 disent, mais ils n'ont pas le droit d'écouter ce que nous disons. Ils écoutent au moment
23 qu'ils étaient en communication avec le chef, mais c'est qu'ils n'ont pas accès à tous les
24 autres réseaux. Donc, je vous dis, lui avec chef d'état-major, le chef des Congolais, le
25 chef d'état-major qui communiquaient. Donc, il a un réseau... un... un réseau 1 ou 2-4.
26 Bon, j'ai oublié le nom, lequel réseau qu'il utilisait, mais il a une fréquence qui est
27 limitée.

28 Q. Oui, soyons clairs. Lorsque vous parlez du chef, le chef... le chef d'état major, à qui

1 faites-vous référence, là ?

2 R. Bon, je fais référence entre les deux, Mazi, parce qu'il reçoit d'abord du chef d'état-
3 major ; après Mazi, Lengbe. Donc, c'est entre les deux-là qui communiquaient — les
4 deux, Mazi et Lengbe —, qui communiquaient. Si ce n'est pas Mazi, c'est l'autre. Il
5 reçoit... Ils reçoivent l'ordre du chef d'état-major ; et Mazi, il donne l'ordre à Lengbe de
6 faire... d'appliquer.

7 Q. Et lorsque, précédemment, vous avez parlé du chef des Congolais, à qui faisiez-vous
8 référence ?

9 R. Je... Je ne connais pas personnellement comme ça, je ne connais pas personnellement
10 comme ça. Bon, ils ont leur officier. Je ne connais pas personnellement, comme ça, pour
11 vous donner le nom que...

12 Q. L'avez-vous vu ?

13 R. Non, c'est après la guerre, après la guerre, lorsque... était calme, on était partis juste,
14 moi avec mon chef, pour récupérer le PGA, au régiment du soutien. C'est là-bas que je
15 commençais à aller voir leur officier, mais je ne les ai pas approchés. Je les ai vus à
16 distance. Donc, c'est mon chef qui était parti récupérer notre PGA et (*inaudible*)... Nous,
17 nous étions repartis sur aéroport, dans notre poste.

18 Q. Et que voulez-vous dire par « PGA »?

19 R. « PGA », c'est « un » prime journalier des armées. Donc, chaque... chaque week-end,
20 un militaire doit avoir ça. Donc, c'est ça, on était partis pour récupérer l'argent et
21 certains vivres. Donc, c'est ça qu'on appelle « PGA » — prime journalière des armées.

22 Q. Et savez-vous si les soldats congolais aussi recevaient un PGA lorsqu'ils se
23 trouvaient en République centrafricaine ?

24 R. Oui, ils ont le même traitement parce que c'est période de guerre. Donc, il faut... il ne
25 faut pas faire la distinction à un soldat en temps de guerre. Donc, nous avons le même
26 traitement, donc, qu'ils ont réservé à tous les militaires.

27 Q. Et comment le savez-vous ?

28 R. Je sais par rapport à la somme qu'ils nous donnent, dont la liste est là, affichée,

1 affichée même par le nom. Tout... Et tous les noms étaient sur un tableau, comme ça ;
2 donc, chaque nom, chaque valeur que la personne doit toucher. Donc, c'est... je ne vois
3 pas la distinction, sauf que tu es officier, c'est ça que ton PGA peut différencier, mais ça,
4 on donne selon le grade, le PGA. Donc, selon les grades. Donc, ce que... c'est comme ça
5 se passe le PGA dans l'armée centrafricaine.

6 Q. Savez-vous comment cette somme était payée aux soldats congolais ?

7 R. Nous, nous touchons... Bon, je suis sergent, je touche 50... 55 000. Et le premier classe,
8 à peu près 30 000, 30 000 de (*inaudible*). Je... C'est... C'est des chiffres, mais je vous donne
9 à peu près, mais ça fait 10 ans, je n'ai pas encore touché ça, donc, j'oublie un peu ; mais
10 c'est l'intervalle de 30 000 en tant que soldat, et puis caporal-chef, tant ; sergent, tant. Je
11 touchais déjà 45 000 par semaine.

12 Q. Cette PGA s'ajoute-t-elle à votre solde ?

13 R. Non, ce n'est pas notre solde ; notre solde, c'est à part. C'est juste une prime, prime
14 d'encouragement, prime, comme ça, qui est attribuée. Jusqu'aujourd'hui, ça existe
15 toujours, donc.

16 Q. Très bien.

17 Nous allons laisser cela de côté et je vais aborder un autre sujet, l'aéroport.

18 Quel type d'avion atterrissait et décollait de cet aéroport de Bangui avant les
19 événements ?

20 R. Avant les événements, nous avons les vols réguliers Air France, Soudan Airlines, les
21 petits avions privés et tout vol régulier. Et puis il y a aussi les avions de militaires
22 d'armée de l'air, hélicoptère et les hélicos qui tombaient.

23 Q. Le gouvernement centrafricain disposait-il d'avions militaires, de ses propres avions
24 militaires ou aéronefs militaires ?

25 R. Si vous parlez de l'avion militaire, peut-être comme Transall, non, nous avons pas ça
26 — nous avons pas ça. Donc, si on veut déplacer les militaires par... par avion, il fallait
27 louer l'avion des Français Transall pour les amener dans les régions, mais nous avons
28 pas notre propre avion.

1 Q. Je vous remercie.

2 Et combien de vols passagers y avait-il à Bangui chaque semaine, entrant et sortant ?

3 R. Il y a Air Soudan qui s'effectue chaque mardi, mardi midi ; Air France, chaque
4 dimanche soir, samedi, entre samedi soir... samedi ou dimanche, bon, j'ai oublié ; c'est
5 les deux dates, mais c'est entre samedi ou dimanche... Dimanche matin, il vient, il
6 repart, oui. Air France, il fait ça. C'est le vol régulier qui existe. Il vient dimanche matin,
7 il repart dimanche, vers les 22 h, sur Paris.

8 Q. Très bien.

9 Et les petits avions qui atterrissaient ou qui décollaient de Bangui, quelle était la
10 fréquence de leurs vols ?

11 R. Bon, c'était juste le... surtout les... les appareils, c'est-à-dire les avions de... de... de
12 gens qui... qui achètent les diamants du Badica, du Sodiam, les petits jets comme ça,
13 petits, petits avions comme ça qui... C'est fréquent, c'est fréquent. Chaque jour, il doit
14 aller... ils doivent aller à Berberati, aller à Carnot pour leur business, mais ils... C'est
15 fréquent, quoi, mais je ne compte pas vraiment les... les... les vols. De un, je ne connais
16 pas exact, mais c'est fréquent. Chaque jour, ils doivent aller dans les régions pour leur
17 business.

18 Q. Vous parlez des régions qui se trouvent en Centrafrique ?

19 R. Oui. Les provinces, c'est, par exemple, Berberati, Carnot, Nola, là où les... les zones
20 diamantifères, là où on trouve les diamants. Il y a certains aérodromes qui se trouvent
21 là-bas. Donc, eux... c'est fréquent d'aller là-bas. Et puis, ceux qui... les avions qui « part »
22 jusqu'à Mobaye, par... Bon, ce n'est pas fréquent aussi, mais surtout Berberati et Carnot,
23 et Birao, c'est fréquent ; c'est tous les jours.

24 Q. Soyons clairs.

25 Lorsque vous parlez de petits avions, ce sont des appareils qui emportent combien de
26 personnes ?

27 R. En moyenne, il y a l'autre... le plus grand, il... il porte 10 personnes. Il y a quatre ; bon,
28 de quatre à huit. Les avions comme ça. Le plus... Le plus grand, c'est 8 à 10.

1 Q. Je vous remercie.

2 Nous avons parlé des vols internationaux, passagers ; nous avons parlé des petits
3 avions qui sillonnent le pays ; quels autres types d'appareils atterrissaient au... à
4 l'aéroport de Bangui ?

5 R. Il y a aussi des vols... Il y a aussi des Antonov qui viennent... qui venaient.
6 Franchement parlant, ça... ça... ça venait de temps en temps à Bangui, et juste pour
7 récupérer certaines choses qu'ils doivent, et puis il repart.

8 Q. Nous avons un peu entendu parler d'Antonov ; pouvez-vous nous en dire plus ?
9 Quel genre d'appareils sont les Antonov ?

10 R. Antonov, c'es la marque russe, couleur blanc qui atterrissait... qui atterrissait ici...
11 là-bas, soi-disant ça vient de Gbadolite pour récupérer la marchandise, le... le carburant
12 et les... les vivres pour repartir.

13 Q. Et à quelle fréquence est-ce que ce type d'appareils atterrissaient à Bangui ?

14 R. Vous parlez de fréquence, là, je n'ai pas le mot professionnel pour vous prononcer ça,
15 c'est parce que c'est pas... c'est pas mon job, mais il atterrissait... Mon problème, c'est
16 prendre mon chef dans le 4x4 et on part pour vérifier. Dès qu'il pose, on vérifiait ce qui
17 rentre... ce qui sort, ce qui rentre ; et voir l'équipage qui vient. Et puis voilà, c'est notre...
18 Mais si vous parlez de fréquence, je n'ai pas vraiment... je n'ai pas le mot technique pour
19 vous donner. Si c'est fréquence, c'est quoi ou la communication, ou... ? Je ne sais pas,
20 mais je ne travaille pas dans ce domaine.

21 Q. Bien. Pour être vraiment clairs, on parle bien de la période d'avant les événements,
22 n'est-ce pas ?

23 R. Oui. Je parle de ça, après événements... avant événements.

24 M^e HAYNES (interprétation) : Merci.

25 Je pense qu'il est temps de faire la pause.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Maître Haynes.

27 Monsieur le témoin, nous allons maintenant faire une pause d'une demi-heure. Vous
28 pourrez vous reposer.

- 1 Il est 11 h et nous reprendrons à 11 h 30.
- 2 Je vais demander à M^{me} le greffier de passer à huis clos, afin que vous puissiez quitter
- 3 cette salle.
- 4 Et nous allons suspendre la séance et nous reprendrons, donc, à 11 h 30.
- 5 *(Passage en audience à huis clos à 10 h 59)*
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 *(L'audience, suspendue à 11 h, est reprise à huis clos à 11 h 36)*
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 *(Passage en audience publique à 11 h 36)*
- 20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
- 21 Président.
- 22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, bonjour.
- 23 R. Bonjour.
- 24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous prêt à poursuivre votre
- 25 déposition, Monsieur ?
- 26 R. Oui.
- 27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Alors, je redonne la parole à
- 28 M^e Haynes.

1 M^e HAYNES (interprétation) :

2 Q. Après la pause, les gens autour de moi qui parlent français m'ont dit que mon... ma
3 question sur la fréquence donnait lieu à confusion en français. Donc, je vais essayer de
4 la poser d'une manière différente.

5 Combien de fois, environ, par semaine ou par mois, est-ce qu'un Antonov atterrissait à
6 l'aéroport de Bangui et serait chargé de carburant ou d'autres marchandises ?

7 R. Je ne suis pas en fonction... en faction chaque jour. Et ça vient... ça... par coïncidence,
8 si je suis en faction, je compte... le jour que je suis en faction que je peux compter. Et je
9 ne sais pas vraiment exact, mais ça vient régulier pour les marchandises, mais je ne
10 connais pas vraiment les chiffres que je peux vous donner exacts. Mais selon ma faction,
11 des fois, je monte... je monte en faction pour quatre jours, trois jours, et ça vient deux
12 fois ou une fois. Et je repars une fois attendre encore trois jours de repos pour revenir
13 encore en faction. Donc, c'est... ces jours-ci que je peux vous dire. Mais le nombre exact,
14 là, je suis incompetent de vous donner ça.

15 Q. Non, mais c'est très bien, merci.

16 Jusqu'à maintenant, nous avons parlé de la période qui a précédé les événements. Et
17 comme vous nous l'avez déjà dit, à partir du 25 octobre, il y a eu quelques jours où il n'y
18 avait plus de vol ou presque plus de vol à l'aéroport ; est-ce exact ?

19 R. C'est exact. De ces cinq jours, il n'y avait plus de vol jusqu'à... il fallait chasser de...
20 l'ennemi, proche de l'aéroport. Vol régulier ou vol irrégulier, vol commercial, c'était tout
21 suspendu pendant cinq jours, pour que la paix... rétablie d'abord, pour que la voie soit
22 libre pour les... les avions. Donc, c'était... il n'y avait pas d'avion à cette période. Il n'y
23 avait pas d'avion. Il faut attendre le jour, au moment que nous avons lancé l'assaut et ils
24 sont loin de... de Bangui ; c'est au moment que les... les vols reprennent leurs...
25 reprenaient leurs activités.

26 Q. Très bien.

27 De manière à ce que les choses soient claires, est-ce que les vols Air France et Air
28 Soudan ont repris après cette période de cinq jours ?

1 R. Oui, ce n'est pas aussitôt, si des... ils ont repris. Il fallait attendre quelque temps
2 encore pour confirmer. Air Soudan a changé le jour de son vol : au lieu de mardi, le
3 mardi qui suit, ils sont... ils étaient venus un jeudi pour rattraper les vols qui sont en
4 retard ; ils ont fait dans la semaine pour rattraper. Eux-mêmes, ils ont établi leur
5 programme pour rattraper tout le programme qui était en retard pour eux.

6 Air France avait seulement perdu un seul vol. Donc, la semaine d'après, c'était juste le...
7 ce jour... une semaine, ils devaient voyager le dimanche ; effectivement, il a effectué son
8 voyage le dimanche soir.

9 Q. Très bien.

10 Et qu'en est-il des vols d'avions légers vers des régions de la République centrafricaine ?
11 Est-ce que ces vols ont repris avec la même fréquence ?

12 R. Eux aussi, ils ont repris leurs activités parce que tout est... tout est rentré dans l'ordre.
13 Donc, ils ont pris leurs activités comme d'habitude, mais le nombre de leurs vols, je ne
14 sais pas si c'est l'Asecna qui peuvent... qui peut vous donner vraiment les... les chiffres
15 ou les... exacts de leurs vols, mais ils voyagent fréquemment, chaque jour comme il se
16 doit.

17 Q. Très bien.

18 Et est-ce qu'on peut en arriver aux vols Antonov ? Après les cinq jours de suspension,
19 quelle a été la fréquence des vols Antonov par rapport à ce qui était le cas auparavant ?

20 R. Oui, Antonov aussi, c'est un appui aussi. C'était devenu un appui pour nous aussi.
21 Antonov a ramené certains éléments qui devaient être sur le terrain. Et ils ont ramené
22 les éléments. Sur place, on les a habillés. Et puis, ils... ils ont... ils ont regagné les autres
23 troupes là où c'est indiqué pour eux.

24 Donc, après que nous avons délogé les éléments, Antonov avait repris le terrain
25 aussitôt, avec certains éléments de RDC. Et... Et puis il faut les habiller aussi de la même
26 manière que les autres.

27 Et ce qui m'a beaucoup marqué : lorsqu'on leur donnait des habits, ils dansaient. Et puis
28 c'est ça qui... je garde ce souvenir. Et ils ont pris la même direction de régiment du

1 soutien, entre là où se situe leur base. Donc, ils étaient partis au régiment de soutien
2 Socada aussi, parce qu'il y a... Socada, c'est vers Lakouanga. Il y a certains qui sont basés
3 là-bas aussi, au Port Beach. Il y a certains entrepôts là-bas, parce que... et puis Camp de
4 Roux, certains... ils étaient repartis encore là-bas pour avoir (*inaudible*) leurs
5 consignes (*phon.*).

6 Q. Très bien.

7 Mais, pendant les événements, est-ce qu'il y avait davantage de vols Antonov, ou moins
8 de vols Antonov, ou à peu près le même nombre de vols Antonov ?

9 R. Pendant les cinq jours-là, il n'y avait même pas... Antonov ne peut pas tenter
10 d'atterrir ; c'est impossible. Cela... D'abord, c'est un appareil qui est déjà repéré par
11 l'ennemi. Je suis sûr que s'il tombait, il serait « le » premier cible. Donc, c'est impossible
12 qu'il avait atterri sur le territoire français... centrafricain à cette la période de cinq jours
13 que... qui était dans les mains de... les éléments de Bozizé. Donc, Antonov n'avait pas
14 atterri ce... ces cinq jours. Il n'avait pas atterri. Il faut attendre que le terrain soit libre.
15 Antonov, aussitôt, avait atterri avec certains éléments qui venaient de RDC.

16 Q. Très bien. Mais après les cinq jours, est-ce que les vols Antonov ont repris ?

17 R. Oui, après tous les éléments sont en place, Antonov, il vient comme d'habitude, de
18 temps en temps, pour récupérer ses marchandises, le pétrole, parce que, de l'autre côté,
19 ils... ils sont coupés, il fallait des pétroles (*phon.*). Même avant cela, la Centrafrique avait
20 possibilité que leur pétrole passe par Zongo. Bon, comme il y a la guerre, donc il fallait
21 que c'est nous... eux, ils viennent... Antonov vient juste prendre (*phon.*) beaucoup de
22 fûts, des fûts pour remplir les carburants et ramener sur l'autre côté. Ils étaient venus
23 pour ramener le carburant de temps en temps, comme ça.

24 Q. Ma question était la suivante — je la repose : après les cinq jours, est-ce que les vols
25 Antonov étaient plus nombreux ou moins nombreux, ou à peu près du même nombre
26 qu'avant le début des événements ?

27 R. Non. C'est toujours le... le même... même vol qu'il a effectué ; ce n'est pas encore
28 supérieur que l'autre, non, le même vol.

1 Q. Et la... le chargement, est-ce que c'était le même ou bien est-ce que c'était autre chose,
2 par rapport à ce que vous aviez contesté avant le... constaté — pardon — avant le début
3 des événements ?

4 R. Bon, je ne suis pas à côté chaque fois, non, non, non. J'ai... J'ai aussi d'autres fonctions,
5 je ne suis pas là pour compter de 1 jusqu'à un tel nombre ; non, non, non. Je ne connais
6 pas... Je ne connais pas le nombre exact, mais, à mon avis, le... « le » citerne qui devait
7 les ravitailler passe à côté de l'Antonov. On est à peu près vers salle d'attente ou salle
8 d'accueil, ici ; donc, on voyait seulement leurs mouvements un peu loin de la piste ; et
9 puis, là-bas, je... je n'ai pas vu vraiment les... les contenus, c'est-à-dire ce qu'il y a à
10 l'intérieur de... de l'Antonov. Je ne peux pas vous donner exactement comme ça, ou les
11 objets... les noms des objets, non. Ce que j'ai vu, j'ai vu des fûts et puis « le » citerne de
12 carburant, c'est-à-dire camion citerne qui ravitaillait et puis ce que j'ai vu ; mais le
13 nombre exact, je vous... je vous rassure que je ne peux pas vous donner le nombre exact.
14 Je... Je...

15 À... À ma connaissance, j'ai d'autres touches... tâches à occuper de... de mon chef.

16 Q. Bien entendu.

17 Je voudrais, maintenant, vous poser des questions sur le trafic « passagers ».

18 Est-ce que des personnes sont arrivées à l'aéroport de Bangui par avion ?

19 R. Par quel vol, s'il vous plaît ?

20 Q. Bon, oublions Air France et Air Soudan, parce que des centaines de gens arrivaient
21 probablement par ces vols-là, mais est-ce que des personnes sont arrivées dans de petits
22 avions ou d'autres types d'avions, d'aéronefs à l'aéroport de Bangui ?

23 R. Oui, comme c'est... ils ont repris leurs activités, il y a les hommes d'affaires de
24 diamant qui sont là, ils venaient. Et des fois, ils n'ont pas besoin de sorties vers nous. Et
25 il y a d'autre sorties là-bas vers brigade des mines, qui est un peu loin de... loin de la
26 grande salle. Ils sont de l'autre côté, ils sont là-bas. Bon, on ne connaît pas quel nombre
27 qu'ils sont souvent là.

28 Q. Soyons précis. Est-ce que vous avez jamais vu M. Jean-Pierre Bemba arriver à

1 l'aéroport de Bangui ?

2 R. J'ai vu Bemba deux fois, mais je ne me suis pas approché de lui. La première fois, il
3 était venu pour attendre sa famille qui vient de l'Europe ; (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée). Je l'ai vu deux fois.

6 Et, deuxième, au moment « que » ses troupes étaient déjà à Bangui, il était venu pour
7 qu'on l'amène au chef de l'État et partir au PK 12 pour voir ses troupes et... et donner
8 des consignes qu'il fallait.

9 Bon, c'est ça que j'ai vu. Et puis, nous avons... nous avons pris Bemba par escorte pour
10 amener « au » résidence présidentielle. Donc, je l'ai vu deux fois.

11 Q. Très bien.

12 Et pour que les choses soient claires, lorsqu'il est venu... Enfin, quelle a été la première
13 fois qu'il est venu à Bangui : la fois où il est venu pour accueillir sa famille ou bien
14 lorsqu'il est venu pour aller rendre visite au chef de l'État ?

15 R. Non, c'est... Moi, je l'ai vu, pour moi-même, je l'ai vu pour la première fois au
16 moment qu'il attendait sa famille. Et deuxième fois, c'est au moment que l'événement...
17 ses éléments étaient déjà en Centrafrique, et il était venu pour aller voir le chef de l'État
18 et puis aller au PK 12. Donc, je me suis limité de l'aéroport « au » résidence
19 présidentielle, et d'autres escortes, là, ont (*inaudible*). Bon, donc, je ne connais pas le
20 reste, là-bas.

21 Q. Bien. Merci.

22 Est-ce que vous pouvez nous aider en nous disant à quel moment, approximativement,
23 il est arrivé pour accueillir sa famille ?

24 R. Bon, c'était dans la journée, donc... J'ai passé déjà deux jours de ma faction, et donc,
25 subitement, on dit que Bemba est là, parce que Bemba est là, il fallait... Bon, selon le
26 chef, quoi, il fallait mettre l'accueil disponible sécuritaire. Il a aussi sa sécurité, mais il...
27 il fallait notre sécurité, s'assurer plus en « menant » salle d'attente, comme tout autre
28 homme... homme politique étranger comme nationaux, donc, nous avons fait ce que

1 notre chef nous a demandé de faire.

2 Il est dans la salle d'attente, et puis, il attend sa famille, et puis, on était partis à d'autres
3 activités, j'étais venu, on m'a dit qu'il est reparti. C'est tout.

4 Q. Très bien. Merci.

5 Et, à ce moment-là, est-ce qu'il a quitté l'aéroport ?

6 R. Bon, après sa famille, je vous dis, après, il avait accueilli sa famille et il a quitté
7 l'aéroport pour Gbadolite. Il était parti en RDC, je sais pas, il est reparti aussitôt.

8 Q. Bien.

9 Et comment s'est-il rendu à Gbadolite, pour que le compte-rendu soit clair ? Comment,
10 par quel moyen s'est-il rendu là ?

11 R. Bon, il y avait... il y avait un Canadair (*phon.*), à l'époque... Bon, il y avait avion jet
12 privé qui était là. Ce n'est pas Antonov, c'est un jet privé qui était là, mais j'ai oublié la
13 marque précisément.

14 Q. Merci infiniment.

15 Je vais à présent parler des événements de mars, du 15 mars 2003. Que s'est-il passé ce
16 jour-là ?

17 R. Bon, s'il vous plaît, j'ai envie d'aller dans l'autre petit coin ; je... je vais aller me
18 soulager un peu.

19 Q. Bien sûr.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier d'audience,
21 veuillez passer à huis clos, s'il vous plaît.

22 (*Passage en audience à huis clos à 11 h 53*)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (*Passage en audience publique à 11 h 57*)

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames,
2 Madame le Président, Mesdames les juges.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je redonne la parole à
4 M^e Haynes, mais auparavant, je souhaiterais rappeler au témoin et à M^e Haynes qu'il est
5 important de marquer une pause de cinq secondes ; c'est la règle d'or. Parce que d'après
6 les interprètes, parfois, on ne respecte pas à la lettre cette règle.

7 Alors, Monsieur le témoin, veuillez patienter cinq secondes avant de répondre aux
8 questions.

9 Maître Haynes, faites de même, cinq secondes avant de poser une nouvelle question au
10 témoin.

11 Vous avez la parole, Maître Haynes.

12 M^e HAYNES (interprétation) : Merci, Madame le Président.

13 Je présente mes excuses à vous et aux interprètes.

14 Q. Monsieur le témoin, juste avant la pause, je vous demandais ce qu'il est arrivé le
15 15 mars 2003, d'après ce que vous vous en souvenez ?

16 R. Le 15 mars 2003, on était en... en quartier consigné, parce que le président a quitté
17 Bangui le 10... 10, 11. Donc, on était au quartier, consignés, donc, j'étais à l'aéroport,
18 toujours.

19 Donc, nous avons tout le dispositif qu'il fallait, et arrivé vers — c'est un samedi, je me
20 souviens —, arrivé vers 15 h, nous... nous avons entendu « arme » d'assaut, donc, je dis,
21 non, là, c'est fini. Et aussitôt, ils ont récupéré la capitale, même pas en... même pas une
22 heure du temps, ils ont commencé depuis PK 12, ils ont pris. Et vu aussi que le terrain
23 est libéré, parce qu'il y a certains loyalistes qui étaient avec nous en... en période de
24 2002, il n'y en a plus, donc, il n'y a que l'USP qui était là. Donc, les nombres sont réduits,
25 donc, on était aussi partis, nous avons laissé le terrain, et... et (*inaudible*).

26 Il n'y avait même pas échanges de tir, ils ont récupéré l'aéroport, et j'ai traversé avec
27 certains éléments. Et mon chef était coincé quelque part... Bon, ce n'est... Il m'a expliqué
28 ça plus tard. Et nous avons traversé vers Boeing, il y a une forêt, puis, nous « avons »

1 dirigé, au fond là-bas, pour contourner, pour aller jusqu'à... à la frontière camerounaise.
2 Donc, je ne connais pas bien, vraiment, je ne sais pas ce qui s'était passé après, mais...
3 Nous, tous les éléments étaient déguisés, y compris moi aussi, j'étais déguisé, j'ai
4 enlevé... J'avais enlevé tout ce qu'il fallait, ce qui me... ce qui me restait seulement, c'est
5 mon arme et le PA, (Expurgée)

6 (Expurgée). On était parti à quatre pour la frontière camerounaise.

7 Q. Et combien de temps vous a-t-il fallu pour vous rendre à la frontière camerounaise ?

8 R. Nous avons passé trois semaines, nous avons passé trois semaines... trois semaines à
9 pied, affamés, fatigués, mais le courage est là pour sauver notre peau.

10 Trois semaines, on était sortis après Boali, là-bas, et la nuit, nous avons changé encore la
11 voie, pour... Parce qu'il y a Bossemptele, il fallait qu'on évite Bossemptele et Yaloke,
12 parce que, déjà, il y a certains éléments, surtout Bossemptele, il y a... il y a deux
13 croisements qui « est » là. L'autre qui vient de Douala. Donc, nous avons évité ça, aller
14 jusqu'à Baoro, Baoro, et puis, nous avons rentré... nous avons pris la... la voiture aussi
15 pour Berberati et changer notre identité, un peu, et puis on est rentrés au Cameroun.

16 Q. Pendant ou durant le 15 mars, est-ce que vous avez vu des soldats congolais — le
17 15 mars ?

18 R. Non. Je vous dis que je suis de... je suis... je suis de l'« aéroportière », et c'est un
19 terrain que le chef d'état-major ne veut pas qu'il soit là, bon, parce que c'est... c'est une
20 zone internationale, donc, ils ne sont pas là.

21 Bon, je ne sais pas comment il s'est déplacé pour se sauver après le 15 mars, mais je... je
22 vois même pas un militaire congolais vers l'aéroport, ici, je... aucun, je... j'ai pas vu ça.
23 Parce qu'ils étaient partis... PK 12, en allant vers aussi Bossemptele, on a pu avec nos...
24 nos éléments qui ont perdu le combat dans... Je ne sais même pas comment ils... ils sont
25 partis.

26 Q. Avez-vous reçu des rapports radio ? Est-ce que vous savez que vous avez entendu
27 parler de radio rapport... de rapports radio sur le retrait ?

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée). Mais je...

3 j'écoutais plus la radio parce que la radio de notre chef a été prise par les éléments qui
4 ont capturé mon chef, ils ont capturé vraiment mon chef, donc, c'est eux qui parlaient...
5 ils parlaient sango dedans, ils parlent sango, soi-disant : « Nous avons repris... Nous
6 avons pris le pouvoir. »

7 Bon, ils parlent, ils parlent et on écoutait mais on ne peut pas répondre, parce que ce
8 n'est pas notre chef, donc, je m'étais... je n'ai pas... Tout ce que j'ai écouté, c'est que nous
9 avons pris déjà le pouvoir, en sango. Bon, c'est ça que j'écoutais, c'est ça que j'écoutais,
10 ils dansaient, ils faisaient du bruit, mais...

11 Et puis, c'est pas... Arrivé un moment, j'ai... j'ai lâché ça, parce que, encore, ça va me
12 créer des problèmes, donc, j'ai lâché tout.

13 Q. Fort bien.

14 Quels soldats parlaient sango à la radio ?

15 R. Ouais, c'est les soldats de Bozizé.

16 Et puis, à côté, j'écoutais un peu la langue tchadienne ou c'est arabe ou c'est quoi, je sais
17 pas, mais c'est pas un Arabe qu'il parlait, mais c'est un Centrafricain qui parlait sango.
18 (*Citation en sango*), c'est-à-dire : « J'ai pris le pouvoir, mais... nous avons pris le pouvoir
19 déjà. »

20 Mais je... j'écoutais aussi des bruits, des musiques, parce qu'ils ont fait aussi des
21 victoires, donc, c'est normal, mais c'est les Centrafricains qui parlaient à... la radio de
22 notre chef.

23 Q. Bien.

24 Et donc, à parler de langue, quelles langues êtes-vous en mesure de parler vous-même ?

25 R. Je parle français, et je parle sango. Et des fois, j'écoute les mots lingala, parce qu'il y a
26 certains mots en... en sango comme lingala, ça va ensemble, donc c'est des... c'est des
27 mêmes mots, des fois, on partage avec les Congolais. Et j'écoute aussi la musique...
28 j'écoute la musique de Koffi Olomidé qui chantait toujours en lingala, donc, j'ai la

1 chance d'écouter certains mots, des fois, ça m'échappe, mais je connais certains mots en
2 lingala, mais je parle couramment sango et français.

3 Q. Bien.

4 Est-il inhabituel de parler quelques mots du lingala si on est Centrafricain ?

5 R. Oui, ça peut... ça peut... ça peut arriver. Surtout les gens... Bon, par exemple, les gens
6 qui sont du nord, et puis, qui connaît pas assez de Congolais, ils ne peuvent même pas
7 écouter le mot lingala ; ils peuvent écouter en musique, mais ils ne connaissent pas les
8 mots. Ça peut arriver.

9 Q. Très bien.

10 Est-ce que vous avez pu comprendre comment se déroulait le retrait des troupes
11 congolaises ?

12 R. Comme je vous dis, c'est... c'est difficile de comprendre si que... On est en danger, et
13 puis, surtout, je vous... je vous répète, là où je... la guerre, c'est-à-dire le coup d'État
14 du 15 mai (*phon.*) m'a trouvé... c'est... J'ai pas vu les troupes congolaises pour connaître
15 vraiment quel est vraiment leur position en fuyant. Je n'ai pas vu aussi, mais je... j'ai
16 aucune notion, aucune idée sur ça, pour vous... pour vous rassurer, j'ai aucune idée
17 comment ils sont partis, je ne sais pas.

18 Q. Très bien.

19 J'aborde maintenant un sujet différent.

20 Pendant la durée des événements, avez-vous jamais vu des crimes commis contre des
21 membres de la population centrafricaine ?

22 R. Comme je vous dis, je ne suis pas partout, mais j'ai entendu à la radio nationale
23 comme internationale que toutes les troupes ont commis des exactions sur la
24 population, mais personnellement, comme ça, je n'ai pas vu ça, Maître. Je ne peux pas
25 vous mentir... je ne peux pas vous donner vraiment des...

26 J'ai entendu dans les presses et dans la radio que toutes les troupes qui étaient... qui...
27 qui faisaient la guerre ont commis des exactions, mais je n'ai pas vu personnellement,
28 comme ça.

1 Q. À quelle radio nationale faites-vous référence ?

2 R. Il y a radio privée des Nations Unies, Ndeke Luka, si c'est cela qui existe... qui existe
3 toujours. Je sais pas, mais c'était ça. Ça fait 10 ans, mais je sais que c'était cette radio qui
4 avait prononcé... Deuxièmement, RFI, et troisièmement, les presses privées, les presses
5 privées indépendantes.

6 C'est ça que nous avons... j'ai, j'ai... j'ai entendu par là.

7 Q. Quels reportages sur les exactions avez-vous entendus à la radio nationale ?

8 R. Bon, si... bon... j'ai... pas trop... ils n'ont pas trop expliqué, surtout, bon... En 2002, ils
9 n'ont pas tout expliqué, bon, je n'ai pas tout entendu, et puis, je n'ai pas le eu le temps
10 d'ouvrir « ma » poste radio pour écouter, parce que j'ai d'autres radios à utiliser, donc, je
11 n'ai pas suivi tellement dans... Je ne sais pas exactement ce qu'ils disaient, mais par
12 contre, j'ai... j'ai entendu par la presse internationale, et puis par la radio nationale.

13 Q. Afin que les choses soient bien claires, êtes-vous en train dire que vous n'avez rien
14 entendu sur la radio nationale, au sujet des exactions ou est-ce qu'il n'y a pas eu de
15 reportage sur la radio nationale ?

16 R. En 2002, lorsque le pouvoir en place était là, je crois, c'est impossible de... que la radio
17 nationale qui est au pouvoir, de l'époque de Patassé, donc, ils ne peuvent pas dire tout
18 ça — c'est ça que je vous dis.

19 J'ai entendu la presse internationale et radio privée des Nations Unies, Ndeke Luka,
20 dont j'ai.... C'est ça que j'écoutais, mais le... le reste, je n'ai pas écouté là-bas, et puis, ni le
21 reportage dans... sur la radio nationale.

22 Q. Très bien.

23 Les reportages que vous avez pu entendre parlaient de qui ?

24 R. Non. Les reportages... Bon, c'est pas un reportage comme... en tant que tel, c'est juste
25 l'info, période de l'info de Ndeke Luka, il dit que les ONG... les ONG et les... les
26 différents groupes des ONG ont... ont réclamé les... les exactions commises par les...
27 toutes les troupes qui faisaient la guerre. Donc, c'était juste ça qu'ils disaient qu'il y avait
28 des viols, il y avait des... des trucs, mais j'ai écouté ça, mais je n'ai pas vu comme je vous

1 « dis » tout à l'heure.

2 Q. Bien.

3 Et est-ce que vous savez si vous avez entendu des reportages bien précis concernant des
4 exactions commises par les troupes de Bozizé ?

5 R. Non, je n'ai pas suivi... je n'ai pas suivi ça, aussi. Je n'ai pas suivi, je n'ai pas la chance
6 de... Parce que déjà, la presse dit « toutes les troupes », mais ils n'ont pas précisé
7 vraiment si c'est les troupes de Bozizé ou les troupes de... des loyalistes qui ont fait ça.
8 Mais ils ont dit « toutes les troupes », moi, je ne sais pas quelle troupe, précisément, la
9 presse voulait indiquer, donc, je... je n'ai pas.; je « n'ai » pas en mesure de vous
10 répondre dans ce sens.

11 Q. Très bien.

12 Est-ce que vous avez appris d'autres sources ou entendu dire sur d'autres sources qu'il y
13 a eu des exactions commises par les forces armées en République centrafricaine ?

14 R. Non, hors de... non, hors de la presse que je vous ai... j'ai pas... j'ai pas d'autres
15 sources comme fiables, pour vous situer vraiment. Je n'ai pas d'autres sources.

16 Si vous avez d'autres sources, vous pouvez me... m'expliquer, je comprendrais, mais je
17 n'ai pas d'autres sources ; en tant que sergent de l'époque, je n'ai pas d'autres sources,
18 Monsieur... Maître.

19 Q. Très bien.

20 Et à la radio, la radio — le talkie-walkie —, est-ce que vous avez entendu des rapports
21 de vos propres sources... propres forces sur des exactions quelconques ?

22 R. Non. Je... En tant que tel, je n'ai pas écouté tout ça par notre radio, parce que, d'abord,
23 la radio, ce n'est pas la mienne, la radio, c'est au moment que le chef a besoin que je
24 garde ça, c'est ça que je profite pour écouter. C'est pas moi qui détiens souvent la radio,
25 d'abord, et la radio, même si, par hasard, par coïncidence, je prends la radio, je n'ai pas
26 écouté ça... je n'ai pas écouté ça.

27 Q. Fort bien.

28 Vous avez été très succinct dans vos réponses, et je n'ai plus d'autres questions à vous

1 poser. Je vous remercie infiniment. Maintenant, c'est l'Accusation qui vous posera des
2 questions.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie, Maître Haynes.
4 Avant de donner la parole à M. Bifwoli, représentant l'Accusation, je souhaiterais
5 obtenir un éclaircissement du témoin. Cela figure à la page 29, ligne 17.

6 Q. Monsieur le témoin, vous avez mentionné que les troupes du MLC sont arrivées et
7 qu'elles ont reçu des uniformes... Permettez-moi de retrouver le... le passage exact pour
8 vous citer, tel quel.

9 Votre réponse était la suivante... D'abord, la question qui vous a été posée à la
10 ligne 15 était la suivante : « Quel type d'uniforme ont-ils reçu, à votre connaissance ? »

11 « Ils », c'est-à-dire les soldats du MLC.

12 Et votre réponse a été la suivante : « C'était le même uniforme que nous portions
13 nous-mêmes, les... les mêmes brassards, les mêmes uniformes, des uniformes verts et
14 des bérets verts. Ils se sont donc changés, ils ont reçu des uniformes de la Garde
15 présidentielle. »

16 Ma question est la suivante : les uniformes de la Garde présidentielle sont-ils les mêmes
17 que les uniformes portés par les Faca où sont-ils différents ?

18 R. C'est différent. Les bérets sont différents, et la... le béret... dotation que nous avons
19 reçue, c'est la dotation chinoise, donc, c'est différent de... des Faca.

20 Par contre, la majorité des Forces armées centrafricaines, donc, ils ont des uniformes
21 comme les Français, comme... mêmes... mêmes uniformes que la France qu'ils utilisent.
22 Donc, ils sont différents de nous. Et notre béret aussi, c'est différent de... des Forces
23 armées centrafricaines.

24 Q. Cela signifie donc que les uniformes et les bérets sont différents, qu'il s'agisse de...
25 selon qu'il s'agisse des Faca ou de la Garde présidentielle, ce n'est pas le même
26 uniforme ?

27 R. Bon, les loyalistes... Parce que les Faca étaient divisées, il y a « l'autre » qui sont pour
28 soutenir le régime, donc ceux qui sont avec nous, comme moi, aussi, je suis militaire, je

1 deviens garde présidentiel, je porte l'uniforme de... de la Garde présidentielle, donc,
2 béret vert.

3 Et par contre, de l'autre côté, c'est l'armée nationale, il y a deux bérets... trois bérets
4 différents que je peux vous citer certains : il y a béret rouge, que vous allez trouver
5 RDOT, qui portent ça, régiment mixte d'intervention... parachutisme, ils portent ça.
6 Béret noir, régiment du soutien ou la Garde, ils portent aussi noir. Et il y a un béret
7 blanc qui est pour les marins, donc, c'est ça, la différence, entre nous et ces autres forces.

8 Q. Et quelle est la différence entre les uniformes, ceux de la Garde présidentielle et ceux
9 des Faca ?

10 R. Je n'ai pas la mesure de... de vous décrire, comme ça, s'il n'y a pas une image, je ne
11 sais pas comment je peux vous décrire ça, mais c'est toujours vert, mais il y a une
12 différence. Mais si c'était sur l'image, je peux vous situer vraiment la différence. C'est...
13 tout est vert, mais quel vert aussi que vous... je peux vous expliquer. Vous me
14 comprenez vraiment que c'est ça, je ne sais pas. Mais il y a une différence, il y a une
15 différence.

16 Plus notre brassard, il y a une différence. C'est écrit aussi « Sécurité présidentielle » ;
17 eux, là-bas, ils portent le drapeau Centrafrique, avec l'épée, comme... tout et tout, mais il
18 y a une différence de couleur de... de... de tenue, Madame le juge.

19 Q. Et, d'après vous, les soldats du MLC ont reçu des uniformes qui sont similaires aux
20 uniformes de la Garde présidentielle, n'est-ce pas ?

21 R. Oui, Madame, ils... ils étaient comme nous, donc, mêmes tenues que la Garde
22 présidentielle.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, pour cet éclaircissement.

24 Monsieur Bifwoli, est-ce que vous êtes prêt à commencer ?

25 Je vais à présent donner la parole au représentant de l'Accusation. C'est le Procureur
26 qui vous posera des questions, Monsieur le témoin.

27 Monsieur Bifwoli.

28 M. BIFWOLI (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président, Mesdames les

1 juges.

2 QUESTIONS DU PROCUREUR

3 PAR M. BIFWOLI (interprétation) :

4 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

5 R. Bonjour.

6 Q. Monsieur le témoin, encore une fois, je me présente : je m'appelle Thomas Bifwoli, et
7 vous vous en souvenez peut-être, nous nous sommes rencontrés brièvement dans le
8 cadre de la familiarisation.

9 Je représente le Bureau du Procureur, donc, l'Accusation, je vais vous poser quelques
10 questions au sujet des événements de l'époque.

11 Et je vous demande d'écouter attentivement mes questions et de donner des réponses
12 succinctes ; ainsi, je crois que nous pourrions couvrir beaucoup de terrain.

13 Je vous rappelle également qu'il est important de marquer une pause de cinq secondes,
14 afin de donner aux interprètes le temps d'interpréter nos propos.

15 Monsieur le témoin, est-ce que le nom d'Antoine Gambi signifie quelque chose pour
16 vous ?

17 R. Oui, c'est le ministre de la Défense, à l'époque.

18 Q. Est-ce que vous vous souvenez à quel moment, exactement, il est devenu ministre de
19 la Défense — le mois ou la date ?

20 R. Après le coup d'État de... de 2001, parce que l'ancien ministre de la Défense était
21 Demafouth, donc, il y avait un.... un remaniement, c'est là où il est... il est devenu
22 ministre de la Défense. En 2001 jusqu'à 2003. Bon, je ne me rappelle plus, mais c'est
23 après Demafouth qu'il suit, ministre de la Défense.

24 Q. Monsieur le témoin, durant cette période, entre octobre 2002 et mars 2003, qui était le
25 chef d'état-major des armées ?

26 R. Il y avait Betibangui qui est là, Betibangui qui... C'est Betibangui, bon, c'est entre
27 Betibangui, je suis... ça fait 10 ans, je... je fais trop de confusions entre les deux, c'est
28 Betibangui qui était chef d'état-major des armées.

1 Q. Monsieur le témoin, nous comprenons qu'il vous soit difficile avec le temps de vous
2 souvenir de tout, mais nous vous demandons simplement de faire un effort pour voir si
3 vous vous souvenez de quelque chose.

4 Alors, je vous repose la question : est-ce que quelqu'un d'autre a pris... a... a succédé à
5 Betibangui ?

6 R. Non. Et puis, il était décédé... il était décédé. Je me rappelle plus, mais il y a... il y a un
7 mouvement qui s'est passé, aussi, il y a un mouvement qui... .qui s'est passé, mais je...
8 Betibangui ? Oui. Non, il était là jusqu'à... en dernière position.

9 Parce qu'il y avait tellement de problèmes de mésentente entre Lengbe et Mazi, il y
10 avait (*inaudible*), mais ce que je... je maîtrise bien, c'est notre chef d'état... de notre
11 état-major que je... je me rappelle tout jusqu'au début, mais au niveau de l'armée, des
12 fois, ça m'échappe, des fois, nous ne sommes pas en même collaboration, des fois, mais
13 ça m'échappe, mais entre les deux, là, il y avait quelqu'un qui était là, mais je... je n'ai
14 aucune bonne mémoire aussi pour garder tout ça dans ma tête.

15 Q. Monsieur le témoin, les éléments de preuve présentés devant la Chambre montrent
16 que Gambi était le chef d'état-major à un certain moment ; est-ce que c'est juste comme
17 affirmation — et je parle de la période entre octobre 2002 et mars 2003, il a été chef
18 d'état-major à un moment donné ? Est-ce que c'est exact ?

19 R. C'est exact, mais je mets en doute, parce que Betibangui, c'est lui qui avait « succédé »
20 Demafouth après cette période, mais je mets en doute... je mets en doute, vraiment, quel
21 est vraiment... Pour ce qui est sûr... Même sa garde, j'ai oublié, parce que je l'ai laissé au
22 grade de lieutenant-colonel, mais maintenant, il est général... je sais pas, mais je... je n'ai
23 aucune idée de l'époque. Je ne me souviens plus.

24 Je me souviens plus vraiment au poste exact qu'il était. Il y a Mazi... il y a Mazi qui
25 était-là, il y a les autres... Parce que l'armée était divisée, l'armée était divisée. Le
26 problème des sudistes, l'est et tout et tout, c'était divisé, mais je ne sais pas qui,
27 précisément... Vraiment, je... je vous dis que, franchement, j'ai perdu, vraiment, quel est
28 le poste (*phon.*) et qui s'occupait de cette période-là. J'ai tout... j'ai tout oublié. Je ne me

1 souviens plus de ça.

2 Q. Permettez-moi de vous aider à rafraîchir votre mémoire.

3 Nous avons des éléments de preuve devant cette Chambre qui indiquent que Gambi
4 était le chef d'état-major et qu'il a été nommé le 16 janvier 2003. Et c'est le président
5 Patassé qui l'avait nommé.

6 Est-ce que c'est vrai ?

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Oui, Maître Haynes ?

8 M^e HAYNES (interprétation) : J'aimerais connaître la référence de cela ?

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur Bifwoli, si c'est
10 possible.

11 M. BIFWOLI (interprétation) : Oui, effectivement. CAR-OTP-0049-0043.

12 M^e HAYNES (interprétation) : Est-ce que le document dit qu'il a été nommé ou
13 confirmé ?

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes...

15 Est-ce qu'il est possible d'apporter un éclaircissement ?

16 M. BIFWOLI (interprétation) : Madame le Président, ma question au témoin était
17 simplement : est-ce qu'il peut confirmer que c'est à cette date-là que Gambi a été
18 nommé ?

19 R. Gambi, il fait partie... Souvent, il est au milieu des *staff* de la Garde présidentielle. Il y
20 avait un problème qu'il est devenu aussi « le » cible n° 1 de Monsieur... M. Bombayake,
21 que Sekou (*phon.*), il est derrière tout, tout... Il y avait...

22 Bon, ce que mon chef... Bon, il était un peu loin de nous, maintenant, mais il n'était pas
23 vraiment crédible à cette époque pour la Garde présidentielle. Comme je vous ai dit,
24 l'armée était divisée, il y a certains qui sont pour... pour la... la Garde présidentielle, il y
25 a d'autres qui ne sont pas, donc, il y avait vraiment des doutes. On faisait... on... La
26 Garde présidentielle ne « faisait » plus la confiance surtout aux armées.

27 Donc, vraiment je... j'ignore... j'ignore même la personne que vous parlez. C'est
28 maintenant que son nom vient dans ma tête que c'est un officier aussi, mais le poste

1 qu'il occupait, ça ne me dit rien, et puis... c'est une haute personnalité aussi, mais je ne
2 m'intéresse pas à lui parce qu'il n'était pas sur ce que... qui est comme au boulot, donc,
3 je ne connais pas sa position normalement, si vous me permettez de vous dire comme
4 ça.

5 M. BIFWOLI (interprétation) : Madame le Président, pouvons-nous passer à huis clos
6 partiel ?

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier, veuillez, s'il
8 vous plaît, passer à huis clos partiel.

9 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 31)*

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 55 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 56 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 57 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page 58 expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1 (Expurgée)
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (*Passage en audience publique à 12 h 54*)
- 26 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Mesdames
- 27 les juges.
- 28 M. BIFWOLI (interprétation) :

1 Q. Le chef de l'USP avait-il un fils qui servait aussi dans les rangs de l'USP ?

2 R. M. Bombayake, le directeur de la Garde présidentielle, chef d'état-major de la Garde
3 présidentielle ; c'est ce que vous avez dit ?

4 Q. Oui, je vous... je ne donne pas le nom de cette personne parce que nous sommes
5 maintenant en audience publique. C'est la personne à laquelle je fais référence. Et s'il
6 avait bel et bien un fils, surtout ne prononcez pas son nom, mais c'est bien à cette
7 personne que je fais référence.

8 R. Oui, c'est normal. Et il a des fils, mais je ne connais pas vraiment quel est le rôle de
9 son fils à l'époque, parce que j'ai aussi d'autres missions à accomplir. Je ne connais pas...
10 Je n'ai pas entendu ça, mais je n'ai pas vu son fils, parce que si vous me posez la
11 question, là où je travaillais, je dis, je vous réponds trop bien, mais ça, c'est encore un
12 autre sujet, mais je... je n'étais pas au courant de... de son fils.

13 Q. Monsieur le témoin, soyez clair. La question n'est pas de savoir s'il a des fils, la
14 question est la suivante : avait-il un fils qui était, lui aussi, dans les rangs de l'USP à la
15 même époque ?

16 R. Non. Comme je vous dis, je... j'ai aucune idée sur son fils. Je n'ai aucune idée sur sa
17 vie privée. Je n'ai aucune idée.

18 Q. Quelles étaient les fonctions de l'USP ?

19 R. Fonctions ? Je... Fonctions, je... Fonctions de... Bon, si en termes militaires, c'est
20 toujours mission. La mission de... Unité... Unité pour Sécurité présidentielle était de... de
21 protéger le président, la vie familiale, sa vie, propre vie d'un président. C'était la
22 fonction que... on s'occupait. Donc, c'est juste protéger la vie d'un président. C'est ça
23 que comme... à ma connaissance. Mais fonctions, je ne sais pas comment je peux vous
24 expliquer dans le sens de fonction, mais notre mission, c'est protéger la vie d'un
25 président. Et c'est ça.

26 Q. Nous allons employer ce terme « mission », puisque vous préférez qu'on l'utilise
27 visiblement. Mais mis à part la protection du président, la mission de l'USP n'était-elle
28 pas... était-elle aussi d'assurer la sécurité de l'aéroport ?

1 R. Oui. C'est... C'est une structure qui était... ça commençait depuis... depuis les autres
2 présidents. Et il fallait que... parce que sur... sur toute disposition, « le » cible préféré des
3 ennemis, c'est l'aéroport. Et la radio nationale, c'est toujours la Garde présidentielle qui
4 protégeait ça, et les ports et les frontières, donc. C'est destiné uniquement aussi à la
5 Garde présidentielle de... de protéger l'aéroport. Donc, c'est... c'est... c'est une des
6 missions pour la Garde présidentielle de protéger l'aéroport.

7 Q. Donc, en plus de l'aéroport, vous avez aussi parlé des frontières, mais est-ce que
8 l'USP était aussi censée protéger des bâtiments importants à Bangui ?

9 R. Oui, les... les bâtiments ciblés, ce n'est pas les bâtiments de qui que ce soit, par
10 exemple, chez chef d'état-major, il faut les USP là-bas. Chez... Pas chez Premier ministre.
11 Chez Président de la République, il faut ça. Chez la femme... la famille présidentielle, il
12 fallait Garde présidentielle. Notre... Aussi Camp de Roux, qui est aussi normalement la
13 maison... la maison officielle d'un président, c'est pour aussi la Garde présidentielle. Et,
14 bon, aux alentours du port aussi, Port Beach, donc c'est aussi pour Garde présidentielle.
15 Là où vous allez trouver un grand hôtel, Sofitel, protégé aussi par Garde présidentielle.
16 Donc, il y a... ce n'est pas tous les bâtiments qui sont protégés par les éléments de l'USP.
17 Donc, il y a... il y a certains bâtiments ciblés pour que la Garde présidentielle protège.

18 Q. Monsieur le témoin, savez-vous quel était l'effectif total de l'USP à l'époque, si vous
19 le savez, bien sûr ?

20 R. Comme je vous dis toujours, c'est... c'est impossible de vous donner, sur tout le
21 territoire. Je ne fais pas partie de... de l'état-major d'abord, et je ne connais pas les... les
22 effectifs vraiment de nous en tant que tels en territoire centrafricain, tout qui est garde
23 présidentiel. Je ne connais pas les effectifs de 1 jusqu'à ce que ça soit 1 000. Je ne sais
24 même pas, mais si vous me demandez qui... qui... on était combien à l'aéroport, je peux
25 vous... je peux vous... à peu près, estimer notre nombre, qu'on était à l'aéroport ; je peux
26 vous estimer, mais, en général, je... je n'ai pas la mesure de vous dire ça, je n'ai aucune
27 idée sur le nombre.

28 Q. Donc, ai-je raison de dire que vous ne connaissez pas le nombre total de soldats de

1 l'USP ?

2 R. Effectivement, je ne connais pas le nombre total.

3 Q. Dans l'exercice de ses fonctions, est-ce que l'USP était plutôt basée à Bangui et aux
4 environs ou est-ce que l'USP disposait aussi de soldats qui étaient ailleurs, dans d'autres
5 régions du pays ?

6 R. Oui, parce que le président a un grand champ aussi sur la route de... de Boali, il y a
7 aussi les USP là-bas. Et même à Boali aussi, sur place, le centre hydraulique qui produit
8 l'électricité en Centrafrique, nous avons d'éléments là-bas. Chez lui, à peu près 800 ou
9 700 kilomètres à Paoua, nous avons aussi des éléments aussi là-bas.

10 Et c'est... c'est à peu près le nombre de... à peu près ce que... de mon idée, c'est ça que je
11 vous donne, à Paoua, à Boali. Et puis, dans son champ, il a un grand champ ; donc, il
12 fallait aussi sécurité avant qu'il vienne. Donc, c'est ça. C'est ça la raison que je peux vous
13 donner.

14 Q. Êtes-vous en mesure de nous donner un nombre approximatif des soldats de l'USP
15 qui se trouvaient le long de la route de Boali ?

16 R. Non, pas tout, parce que j'ai... je disais au... je disais, depuis début de la séance, que je
17 ne suis pas partout, je ne suis pas chef pour me déplacer comme il se doit ; donc, je me
18 déplace avec mon chef. Et puis ce que je sais, je reçois... je reçois leur nom par radio que
19 tels éléments... les éléments de telle unité, de tel parti, ils sont là, ils sont là, mais je ne
20 connais pas le nombre qui sont là ; mais, à la radio, je sais qu'il y a des éléments à tel
21 lieu, tel lieu, mais je n'ai pas vu le nombre comme ça dans mes... de... de mes propres
22 yeux. C'est ça que je vous dis.

23 Q. Monsieur le témoin, la raison pour laquelle nous vous posons toutes ces questions,
24 c'est que nous n'étions pas présents, contrairement à vous qui étiez là. Par conséquent,
25 nous essayons simplement d'obtenir de vous ce que vous en savez. Et c'est tout à fait
26 acceptable de nous dire « je ne sais pas », si vous ne le savez pas. Ne vous offusquez
27 pas, lorsque nous vous posons ce type de question, parfois, parce que sachez que nous
28 ne savons pas ce que vous savez. Donc, nous continuons de vous poser les questions ; et

1 à vous de nous dire ce que vous savez, de ce que vous ne savez pas ; cela vous
2 convient-il, Monsieur ?

3 R. Oui.

4 Q. Monsieur le témoin, y avait-il d'autres soldats stationnés à l'aéroport, outre votre
5 unité, chargés de la sécurité de l'aéroport, en plus de votre unité à vous ?

6 R. Non, les... les autres... les autres forces qui... qui travaillent à l'aéroport, ils sont
7 limités dans leurs fonctions. Je vous... Je vous disais tout à l'heure, il y avait brigade de
8 la gendarmerie de mines (*phon.*) qui s'occupe des... des minerais, ils sont là. Mais ils ont
9 aussi d'autres fonctions, d'autres missions. Et il y avait aussi... la douane aussi, c'est une
10 force qui est là, il y a aussi sa mission. Il y a aussi la police qui est là, qui s'occupe des
11 contrôles de passagers et consorts ; ils sont là. Et armée de l'air, il y a une base d'armée
12 de l'air qui est, à peu près, plus loin de nous, au fond de la piste vers... (*inaudible*),
13 comme ça. Ils sont là-bas, mais ils ont dans leur base... c'est... Normalement, c'est leur
14 place ; donc, ils n'ont pas... ils n'ont pas... ils ne font pas comme nous. Donc, ils ont leur
15 mission aussi, à part que nous.

16 Q. Les forces du MLC étaient-elles basées, à un moment ou à un autre, à l'aéroport ?

17 R. Je... Je n'ai pas vu. Il y avait même chef d'état-major qui interdisait que si vous voyez
18 les gens de MLP... de RDC, c'est-à-dire les troupes de RDC qui sont à l'aéroport, c'est
19 juste récupérer certaines choses qu'ils peuvent récupérer dans leur tour (*phon.*), et ils ne
20 sont pas là, mais ils n'ont pas leur base à l'aéroport — ils n'ont pas leur base à l'aéroport.
21 Et ils sont dans... ils sont dans régiment de soutien. Et certaines viennent au camp Béal ;
22 leur chef, des fois ; mais ils ne... ils ne basent... leur base, c'est pas l'aéroport en tant que
23 tel.

24 Et les éléments qui sont à l'aéroport, au départ, ils étaient mélangés avec... au moment
25 de... lorsque nous avons repris le terrain, ils étaient là, mais, en bon sens (*phon.*), le chef
26 dit : « Non, il ne faut pas les... ce n'est pas leur place ». Ils s'étaient déplacés aussitôt
27 pour aller sur le terrain, mais ils ne sont pas à l'aéroport. C'est impossible qu'ils soient à
28 l'aéroport.

1 Q. Encore une fois, si vous êtes en mesure de nous donner le nombre de jours ou de
2 semaines approximatif où ils se sont trouvés à l'aéroport, avant de quitter... avant de
3 quitter l'aéroport — je parle des troupes MLC —, faites-le ; est-ce que vous êtes en
4 mesure de le faire ?

5 R. C'est juste au moment que la voie était libérée et puis que nous avons appris cet
6 élément pour renforcer le sud de la piste, parce que nos éléments qui sont là-bas, ils sont
7 à peu près proches du quartier. Donc, nous avons envoyé certains là-bas. Et c'était juste
8 un truc de 48, et puis ils attendaient aussi des éléments qui venaient de l'autre... de
9 l'avion que... dont je vous ai parlé, quelques éléments qui devaient venir par avion ; et
10 puis, aussitôt, ils ont... ils ont quitté le terrain. À peu près, je vous donne juste 48 heures
11 de leur présence à l'aéroport en période de ces... de ces événements.

12 Q. Monsieur le témoin, parlons maintenant de... du MLC et de son arrivée ; comment
13 les troupes du MLC sont-elles arrivées en République centrafricaine ?

14 R. Comme je disais avant, je dis, ils étaient venus juste pour un appui, pour qu'on fait
15 déloger par la voie fluviale, c'est-à-dire par l'eau, par Oubangui. Ils étaient venus par
16 bateau d'abord. Et c'est là-bas qu'ils... ils étaient accueillis pour aller au camp de Roux ;
17 et les autres... c'était à... au Port Beach.

18 Q. Dans le cadre de votre déposition, en réponse à l'interrogatoire principal, vous avez
19 dit que les MLC sont arrivés le 30 octobre 2002 ; est-ce exact ?

20 R. Je dis, du 25, parce que les éléments de Bozizé ont pris le pouvoir... ont pris ce
21 quartier — je vous ai indiqué — pendant cinq jours. Si vous faites... Mathématiquement
22 parlant, si vous comptez de... du 25 au... cinq jours, donc c'est-à-dire du 25, donc, c'est...
23 c'est exactement le 30, parce qu'ils ont pris Bangui le 25 octobre. Donc, les éléments de
24 Bemba étaient venus cinq jours... donc, cinq jours, sixième jour, et puis ils nous
25 commençaient (*phon.*) à... à les... à les renvoyer sur le territoire. Donc, je... je crois que
26 cinq jours. Donc, si vous ajoutez cinq jours, plus 25, ça fait déjà... 30 déjà, si vous
27 calculez bien, normalement. Si vous faites cette addition, vous aurez vraiment que
28 c'est... c'est le 30, parce qu'octobre, ça finit le 31. Donc, si vous calculez cette marge, c'est

1 le 30. Donc, je confirme cette date — le 30.

2 Q. Eh bien, vérifions ensemble, Monsieur le témoin.

3 Je sais que cela remonte à loin, mais essayons de... de... d'examiner les choses pour bien
4 comprendre.

5 Nous avons entendu des témoignages devant la Cour. Nous avons, par exemple, reçu
6 une lettre écrite par M. Bemba lui-même, envoyée au représentant des Nations Unies en
7 République centrafricaine à l'époque où il dit que les troupes du MLC sont arrivées en
8 République centrafricaine le 27 octobre. Je sais que ça remonte à loin, mais est-il
9 possible qu'elles soient arrivées le 27 ?

10 R. Là, je... je ne sais pas, mais moi, je... de... mais... je ne sais pas vraiment exactement,
11 mais ce que je... je maintiens, je maintiens seulement juste parce qu'ils étaient venus le
12 soir ; et il y avait briefing. Le lendemain, le 31, nous avons commencé à... à combattre.
13 Donc, c'est... je... je suis... j'ai... je suis précis sur la date qu'ils étaient venus à la radio que
14 « Voilà, les... notre appui sont là déjà, au Port Beach », le 30. Donc, c'était juste un
15 samedi ou quelque chose comme ça. Vous voyez. Le 30, c'est un samedi ou samedi soir
16 comme ça. Et à la radio, on était très contents et puis... pour notre appui.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur Bifwoli, le numéro de
18 référence de cette lettre que vous venez de... d'évoquer, s'il vous plaît.

19 M. BIFWOLI (interprétation) : Pardon, Madame le Président, la référence est la suivante
20 : CAR-OTP-0017-0360.

21 Q. Monsieur le témoin, comme je vous l'ai dit, je sais que ce sont des événements qui
22 remontent à loin. Il se peut que vous ne connaissiez pas certaines choses. J'essaie
23 simplement de comprendre la situation.

24 Nous avons, également, un autre élément de preuve qui a été fourni, encore une fois,
25 par la Défense.

26 Aux fins de la transcription, il s'agit du document CAR-DEF-0002-0001. Et ce document
27 indique que, le 26 octobre, le... les troupes du MLC étaient déjà en République
28 centrafricaine. Alors, voici ma question : est-il possible que certains éléments du MLC

1 soient arrivés avant les autres ? Est-ce que c'est possible ?

2 R. Aucune idée. Si vous avez le document, bon, je n'ai jamais vu ce document, d'abord.
3 Je parle de ma capacité, comment j'ai reçu l'information, comment leur président... Je ne
4 suis pas quelqu'un qui peut connaître tout sur les dossiers ; non. Je ne sais pas quand,
5 mais ce que je sais, c'est parce que, moi, je préparais une attaque le 31. Donc, on m'a dit
6 que les gens qu'on attendait, ils sont là déjà. Donc, si je... je revois ma date, que... dans
7 laquelle j'ai reçu cette information, c'est le 30 ; mais s'il y avait des éléments qui sont
8 avant ou après, je sais pas du tout comment je peux vous expliquer de cela, Maître ou
9 juges, je ne sais pas, mais c'est ça que... je... je suis clair (*phon.*). Je suis... je suis au
10 courant de leur présence le 30 ; si vous avez d'autres documents, à l'époque, je n'étais
11 pas à l'administration pour avoir tous ces documents et si même vous me montrez le
12 document, ça me dit rien, parce que je n'ai pas vu ce document. Ce que j'ai vu, c'est leur
13 présence le 30 et c'est ça que j'ai cette idée ; l'autre, bon, j'ai aucune idée.

14 Q. Monsieur le témoin, c'est justement ce à quoi je voulais en venir, d'après vos
15 connaissances, ils sont arrivés le 30, mais d'après d'autres sources d'informations,
16 d'autres forces seraient arrivées à d'autres dates ; est-ce que c'est possible, d'après
17 vous ?

18 R. Vous parlez des forces ; « forces », mais lesquelles ?

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, un instant.
20 Maître Kilolo.

21 M^e KILOLO : Madame la Présidente, je crains que nous commençons à tourner en rond,
22 et que finalement, mon confrère, de l'autre côté de la barre, est en train d'induire en
23 erreur M. le témoin, qui a été très clair en disant que d'après les informations en sa
24 possession, les troupes du MLC sont arrivées pour la première fois en Centrafrique,
25 dans le cadre des événements de 2002, le 30 octobre.

26 Maintenant, on lui pose la question de savoir s'il est possible que les troupes du MLC
27 soient arrivées plus tôt, à ce moment là, on lui demande de spéculer ; donc, nous
28 objectons par rapport à cela.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je pense que l'objection doit être
2 prise en compte, Monsieur. Bifwoli. À la page 77, lignes 9 et suivantes, le témoin a dit
3 clairement que « si d'autres sont arrivées avant ou après, eh bien, moi je n'en sais rien ».
4 Alors, je crois que la réponse à cette question a déjà été donnée.

5 Nous pouvons donc passer à autre chose.

6 M. BIFWOLI (interprétation) : Merci, Madame le Président, cela me convient comme
7 réponse.

8 Q. Monsieur le témoin, dites-vous, également, qu'ils sont arrivés un samedi, c'est bien
9 ce que vous avez dit, n'est-ce pas ?

10 R. Je me souviens que c'est un week-end mais c'est samedi, c'est samedi, je... je
11 maintiens. Si je peux... je peux revoir l'ancienne date, ça peut tomber juste... je ne sais
12 pas, mais c'est un samedi, c'est un week-end, c'est un samedi qu'ils étaient venus.

13 Le 29... le 30, bon, je ne sais pas mais le 25, c'était quoi, bon,... tout est bouleversé, mais
14 c'est un samedi, quelque chose comme ça, mais c'est un week-end, parce que nous
15 avons lancé l'assaut le... le dimanche à 10 h, l'assaut était du 31, c'était lancé à partir de
16 10 h, donc... je me souviens.

17 Q. Monsieur le témoin, êtes-vous en train de dire que d'après vos souvenirs les troupes
18 du MLC sont arrivées un samedi, c'est ce que vous dites, n'est-ce pas ?

19 R. Je... Je vous dis le 30, mais c'est un week-end, c'est un week-end mais à peu près c'est
20 moi qui ai... qui a donné seulement le jour comme ça, mais je te dis c'est le 30 ; si on
21 peut revoir l'ancien calendrier de 2002, ça peut tomber à peu près ce que j'allais vous
22 dire ; je dis le 30, c'est un samedi, si vous pouvez vérifier vous-même, je ne sais pas.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Le juge Aluoch souhaiterait
24 poser une question d'éclaircissement.

25 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) :

26 Q. Monsieur le témoin, lorsque vous dites que ce soit un samedi ou un autre jour, je sais
27 que c'était le week-end, vous dites « nous avons lancé l'attaque », est-ce que vous parlez
28 de vos propres forces et des forces congolaises ensemble ? Qu'est-ce que vous voulez

1 dire par « nous avons lancé l'attaque » qui... a qui faites-vous référence lorsque vous
2 utilisez le « nous » ?

3 R. Je fais référence à l'Unité de sécurité présidentielle dont... appuyée par les éléments
4 de Bemba (*phon.*)... dont, ils étaient venus le 30, et il y a un petit briefing, on les a
5 habillés tout et tout pendant toute la journée du samedi, donner consigne le
6 matin (*phon.*) là où ils devaient aller et voilà les (*inaudible*) comme ça, les
7 officiers (*inaudible*), tout marqués, je suivais ça à la radio, tout et tout, ils ont reçu déjà
8 briefing. Et il faut attendre encore le lendemain, c'est-à-dire un dimanche, maintenant
9 pour que USP et les différentes forces privées, comme les gens de Bemba, lancent
10 maintenant offensive, en commençant par l'offensive aérienne, donc c'est-à-dire par
11 avion, dans ce secteur. Et puis les gens de Bemba et les autres... et ils progressent en bas
12 pour récupérer le terrain ; je parle de nous, donc c'est l'USP.

13 M^{me} LA JUGE ALUOCH (interprétation) : Je vous remercie.

14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur Bifwoli.

15 M. BIFWOLI (interprétation) :

16 Q. Monsieur le témoin, j'ai sous les yeux un calendrier de 2002, et si vous le souhaitez, je
17 peux vous le montrer, et le 30 octobre de cette année tombe un mercredi. Donc, il est
18 impossible qu'ils soient arrivés un samedi ; est-ce que c'est exact ?

19 R. Si vous avez cette date, je... je dis je... ça fait longtemps et parce... ils ont bloqué le
20 pays, le pays était mort. Donc tout était confondu, tu confonds ce jour-ci à tel jour-ci, ça
21 arrive. Au moment qu'ils ont pris le pays, il n'y a aucune activité, tu sais pas quel jour
22 mais, pour moi, c'est week-end ; bon, je sais pas mais je t'ai dit... je vous dis que tout a
23 été bloqué de cette date... tout était bloqué, c'est calme, donc, je... à peu près, pour moi
24 c'est week-end ou quoi, je sais pas, mais la date que je retiens c'est le 30. Mais le jour où
25 c'est... c'est comme le nom dans l'histoire ne peut pas... le nom, la date en histoire ce
26 n'est pas exact, mais je t'ai dit, le jour... et c'est-à-dire la date du 30 octobre, je confirme,
27 mais parce que l'événement ça a daté, si vous me permettez de vous dire ça, et les cinq
28 jours qu'ils ont pris, il n'y a aucune activité, donc on confond samedi comme dimanche,

1 on confond tout et tout.... tout était calme. Il faut attendre jusqu'à autre récupération
2 du... du terrain ce qui « permette » que tu peux connaître maintenant lundi, mardi,
3 mercredi, jusqu'à dimanche... et maintenant, donc là on ne connaît pas vraiment la date
4 et tu n'as pas le temps d'aller chercher la date, mais je sais que c'est le 30. Si notre ancien
5 main-courante (*phon.*) était là, et vous saurez comme on appelle notre transmission de
6 chaque jour, c'est noté, mais c'est le 30 octobre que je confirme. Mais si c'est mercredi...
7 parce que c'est une nouvelle aussi pour moi de... de me rappeler de ça. Si au cours de
8 l'événement vous, vous ne saurez pas vraiment la date, comme on appelle le jour, mais
9 la date ne peut pas oublier le chiffre, je vous dis, c'est le 30.

10 Q. La raison pour laquelle nous vous posons ces questions complémentaires, c'est que
11 vous-même vous avez dit qu'ils sont arrivés un samedi, le 30 octobre. Donc vous êtes
12 d'accord avec moi pour dire que s'ils sont arrivés un samedi, alors ce samedi-là n'était
13 pas le 30 ; êtes-vous d'accord ou pas ?

14 R. Je confonds, mais si vous confirmez la date du 25, c'est un... le 25 c'est un week-end ;
15 si vous regardez encore bien le 25, les gens de Bozizé ont pris le pouvoir, c'est un
16 week-end, si vous vérifiez. Donc je confonds un peu, si vous me comprenez un peu ; la
17 date que le... le 25 ça serait quand, s'il vous plaît, si vous me répétez la question ? La
18 date de 2002, le 25 c'est un quand ? C'est un samedi ou quoi ?

19 Vous regardez votre date que vous m'avez présentée là, et vous saurez. Vraiment, je
20 peux faire la confusion, soit c'est eux qui étaient venus avant ou c'est les gens de... les
21 gens de Bozizé, ils ont pris le... le... le pays en week-end. Mais les gens de Bemba, je ne
22 connais pas exactement, mais la date je confirme, c'est le 30. Mais je... je me souviens...
23 j'ai dit à peu près, je vous parlais des jours ou je parle, je sais à peu près, mais je te dis
24 c'est le 30.

25 Q. Monsieur le témoin, pour que vous le sachiez, d'après le calendrier de 2002, le
26 samedi était le 26.

27 R. Ils étaient... le week-end ça commence — je ne sais pas si c'est anglophone (*phon.*),
28 c'est comme ça —, le week-end commence le vendredi soir, parce qu'ils ont pris le

1 porte-parole du parti MLPC... MLPC, à l'époque — j'oublie son nom —, ils ont pris, et
2 le puis le Premier ministre était de retour, donc c'est... c'est vraiment fin...fin de la
3 semaine, un vendredi. C'est vrai, comme vous avez dit, le 25, lui il est arrivé au
4 niveau — on suivait ça à la radio —, il était arrivé au niveau de Défilé... de.... de la
5 chaîne (*phon.*) de Cemas. Il devait tomber dans l'embuscade des gens de Bozizé.
6 Heureusement, il y a quelqu'un qui l'a signalé. Il s'est retourné... M. Zéguélé (*phon.*), il
7 était retourné aussitôt dans son bureau. Donc, j'ai su que c'est fin de... de la semaine,
8 donc, vendredi. Le week-end commence chez nous le vendredi. Donc, si je parle de
9 week-end, il faut commencer vendredi dans l'après-midi. Donc, c'est... ils ont lancé
10 l'assaut vendredi soir ; c'est effectivement ce que vous dites. Mais si je parle du
11 week-end, donc c'est entre vendredi et samedi si je vous parle de week-end ; en
12 Centrafrique, ça commence vendredi.

13 Q. Est-ce que vous maintenez ce que vous avez dit, c'est-à-dire que les MLC sont arrivés
14 le samedi, et que le samedi était le 30, au vu de ce calendrier ?

15 R. Je maintiens la date, mais je ne maintiens pas le jour, j'avais dit, c'est... je ne connais
16 pas le jour, tellement, c'est entre samedi ou quoi, ou l'autre jour, ce que j'ai dit dans ma
17 version. Et je maintiens la date, je maintiens la date du 30.

18 M. BIFWOLI (interprétation) : Madame le Président, Mesdames les juges, je souhaiterai
19 aborder un autre sujet, mais je vois qu'il est presque l'heure de lever l'audience, alors je
20 vais m'arrêter là-dessus. Merci.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Monsieur Bifwoli.

22 Je suis d'accord avec vous qu'il est temps de passer à un autre sujet.

23 Monsieur le témoin, merci infiniment, nous allons lever l'audience aujourd'hui, et nous
24 allons nous revoir demain matin à 9 h ; vous pourrez alors poursuivre votre déposition.

25 Merci à l'Accusation ; merci aux représentants légaux des victimes ; merci à la Défense ;
26 je remercie nos interprètes et nos sténotypistes.

27 Je demande la patience des parties et des participants, il nous reste encore deux
28 minutes.

1 La Chambre souhaiterait parler de la décision autorisant les représentants légaux des
2 victimes à interroger le témoin.

3 C'est une décision orale très courte, je demande votre indulgence pour cela.

4 Le 5 octobre 2012, la Chambre a reçu une requête de M^e Zarambaud au nom des
5 victimes qu'il représente afin d'être autorisé à interroger le témoin D04-0050 — écriture
6 2230 confidentielle.

7 La requête contenait une liste de 40 séries de questions. De la même manière, le même
8 jour, la Chambre a reçu une requête de M^e Douzima, au nom des victimes qu'elle
9 représente — écriture 2233 —, la requête contenait une liste de 14 questions.

10 Après avoir examiné les raisons invoquées par M^e Zarambaud et M^e Douzima pour
11 démontrer dans quelle mesure les intérêts des victimes qu'« elle » représente sont
12 affectées, la Chambre autorise les deux représentants légaux des victimes à interroger le
13 témoin D04-0050.

14 S'agissant des questions proposées, M^e Douzima est autorisée à poser toutes ses
15 questions telles qu'elle les a proposées au (*inaudible*) et telles qu'elles figurent dans
16 l'écriture précédemment évoquée.

17 S'agissant des questions de M^e Zarambaud, la Chambre l'autorise à poser ses questions
18 telles qu'elles figurent dans l'écriture précitée, à l'exception des questions 17.1, 17.2,
19 17.3, 17.4, la deuxième partie de la question 19 et la question 20.1, qui exigeraient du
20 témoin de fournir un avis sur des éléments de preuve.

21 Dans le même temps, la Chambre note que le 11 septembre 2012, par courriel, le
22 commis au dossier a indiqué que les questions proposées par les deux représentants
23 légaux des victimes prendraient deux heures.

24 Afin d'assurer le bon déroulement du témoignage, pour veiller à la diligence et à
25 l'équité du procès, en application de ses pouvoirs, en vertu de l'article 64-2 et 67-1-c du
26 Statut de Rome et de la règle 140 du Règlement de procédure et de preuve, et les
27 normes 44 et 54... 43 et 54 du Règlement de la Cour, la Chambre fait droit aux requêtes
28 et les autorise à disposer de deux heures maximum pour poser des questions au témoin

1 de la Défense. Les deux heures devraient être réparties entre les deux représentants
2 légaux des victimes de la manière qui leur convient le mieux. Toute demande de
3 prolongation de la part des représentants légaux des victimes sera examinée et
4 déterminée au cas par cas.

5 Encore une fois, Monsieur le témoin, merci beaucoup, nous espérons que vous allez
6 pouvoir vous reposer cet après-midi.

7 Nous allons passer à huis clos afin que le témoin puisse être raccompagné en dehors du
8 prétoire, et nous allons lever l'audience, nous reprendrons demain matin à 9 h.

9 Madame le greffier d'audience, s'il vous plaît.

10 *(Passage en audience à huis clos à 13 h 32)*

11 *(Expurgée)*

12 *(Expurgée)*

13 *(Expurgée)*

14 *(L'audience est levée à 13 h 32)*